

# Rapport de stage

Etude préalable à la réalisation du recensement des arbres remarquables sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée

#### Rédigé par Mathieu BRUN

Licence Professionnelle - Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Parcours : Gestion et Aménagement Durable des Espaces et des Ressources

Encadré par Mathilde GUITTET, animatrice de la Charte Forestière de Territoire

Période du stage : Janvier Février 2021



MÉDITERRANÉE CHARTE FORESTIÈRE









# **SOMMAIRE**

INT	rodu	CTION	4
l.	DES	GENERALITES AUTOUR DES ARBRES REMARQUABLES	5
/	۹. Un	arbre remarquable c'est quoi ?	5
	1.	La définition	5
	2.	Les critères de remarquabilité	6
I	B. De	quelles protections peuvent bénéficier les arbres remarquables ?	9
	1.	Les Codes législatifs	10
	2.	Les autres outils de protection	12
II.	AL	JX METHODES D'INVENTAIRES RENCONTREES	14
/	A. Co	mment recenser les arbres remarquables ?	14
	1.	Les aides	15
	2.	Les méthodes de recensement	16
	3.	La validation des arbres remarquables	17
I	B. Qu	els outils de valorisation existe-t-il pour les arbres remarquables ?	18
	1.	La reconnaissance des arbres remarquables à l'échelle nationale	19
	2.	Les autres moyens de communication	19
III.	JU	SQU'AUX PROPOSITIONS POUR LE PAYS PYRENEES MEDITERRANEE	22
/	۹. Qu	el territoire représente le Pays Pyrénées Méditerranée ?	22
	1.	Un territoire forestier contrasté	22
	2.	Un contexte social liés à la forêt	23
ŀ	B. Qu	elle méthode d'inventaire choisir au regard du territoire du Pays ?	24
	1.	Le recensement	25
	2.	La validation des arbres remarquables	27
(	C. Coi	nment le Pays peut-il protéger et mettre en valeur ses arbres remarquables ? -	29

1.	La protection des arbres remarquables	30
2.	La mise en valeur des arbres remarquables	30
CONCLU	SION	32
WEBOGI	RAPHIE	33
BIBLIOG	RAPHIE	34
TABLE D	ES MATIERES	35
INTERCA	LAIRE DES ANNEXES	I
ANNE	KE N°1 : QUESTIONNAIRES D'ENTRETIEN	
ANNE	KE N°2 : QUESTIONNAIRE A.R.B.R.E.S	XV
ANNE	KE N°3 : STRUCTURES ET SITES WEB RESSOURCES	XVIII
	KE N°4: TABLEAU SYNTHETIQUE DES RECHERCHES INTERNET ET	
ANNE	KE N°5 : TABLEAU SYNTHETIQUE DES OUTILS DE PROTECTION	XXIII
ANNE	KE N°6 : PROPOSITION DE FICHE INVENTAIRE	XXV
ANNE	KE N°7 : PROPOSITION DE BASE DE DONNEES	XXVIII
ANNE	KE N°8 · PROPOSITION DE PLANNING PROVISOIRE	XXX

# INTRODUCTION

Le Pays Pyrénées Méditerranée est une association de développement territorial réunissant quatre Communautés de Communes du département des Pyrénées-Orientales. Cette collaboration regroupe ainsi 58 communes et plus de 107 000 habitants (données INSEE 2021) répartis sur un territoire de 1 150 km². Grâce à l'appui d'une équipe compétente et complémentaire, les acteurs locaux publics et privés de ce territoire participent à la mise en place et à la réalisation d'un projet social, économique et environnemental durable. La gestion durable et multifonctionnelle des forêts, tout comme les thématiques de l'emploi, du tourisme, de la culture et de l'énergie, fait partie intégrante des missions du Pays Pyrénées Méditerranée.

La mise en place d'une Charte Forestière de Territoire, portée par le Pays Pyrénées Méditerranée et élaborée en concertation avec les acteurs locaux, réunit quatre enjeux principaux autour de la gestion des forêts : animation territoriale ; préservation et gestion adaptée du patrimoine forestier ; valorisation des ressources forestières ; valorisation des espaces forestiers. Afin de répondre à ces différents enjeux, le Pays Pyrénées Méditerranée souhaite améliorer les connaissances forestières de son territoire en travaillant notamment au recensement des arbres remarquables.

La présente étude a constitué la phase préalable de ce projet de recensement des arbres remarquables du Pays Pyrénées Méditerranée. En s'appuyant essentiellement sur l'expérience de divers organismes déjà porteurs d'un tel recensement et en étudiant de multiples paramètres réglementaires et techniques, quelques généralités autour des arbres remarquables sont ressorties. Via ces retours d'expérience, ont également été étudiés de nombreuses méthodes d'inventaires, différents choix opérationnels et divers moyens de valorisation des arbres remarquables. Enfin, grâce à l'ensemble de ces observations, des préconisations au vu du contexte territorial du Pays Pyrénées Méditerranée ont pu être proposées.

# I. DES GENERALITES AUTOUR DES ARBRES REMARQUABLES ...

Les arbres remarquables sont un symbole important pour un territoire. A la fois représentatif de la résilience, témoins de l'histoire ou source de biodiversité, ces arbres réunissent autour du recensement de nombreux secteurs (environnement, patrimoine paysager, culture...). Cette diversité exceptionnelle autour des arbres remarquables est rassemblée par une interprétation commune de ces derniers.

Lorsque sont évoqués les arbres remarquables, un sujet qui fait consensus subsiste autour de leur protection par les outils juridiques.

# A. Un arbre remarquable c'est quoi?

La première question qui interpelle à la lecture du titre de ce rapport est : un arbre remarquable c'est quoi ? Une grande partie de la population serait tentée d'affirmer – et elle n'aurait pas tort – qu'un arbre remarquable est un arbre exceptionnel possédant des particularités qui le font sortir du lot par rapport à ses semblables. Mais définir un arbre remarquable est bien plus complexe que cela.

Grâce à de nombreuses recherches internet sur différents sites (voir <u>webographie</u> et <u>bibliographie</u>), une définition de ces arbres à caractère remarquable semble ressortir. Cette dernière ne peut être complète sans la précision des multiples critères qui déterminent un arbre remarquable.

### 1. La définition

D'après le dictionnaire LAROUSSE, le terme « remarquable » définit un être ou un objet qui est susceptible d'être remarqué, d'attirer l'attention et qui se signale à l'attention par tel

point. Ainsi, un arbre remarquable serait un arbre susceptible d'attirer l'attention en se distinguant par ses diverses particularités physiques, biologiques et patrimoniales.

Considérer un arbre par son caractère remarquable est très subjectif puisque cela dépend très souvent de l'appréciation de l'observateur. Néanmoins, l'arbre remarquable représente très souvent un héritage laissé par les générations précédentes par sa valeur historique ou sentimentale. Certains de ces arbres ont été préservés, conservés ou tout simplement oubliés ; ils ont ainsi traversé de nombreuses décennies jusqu'à atteindre des âges et des tailles impressionnantes.

L'arbre remarquable relève donc d'un patrimoine naturel, culturel et/ou paysager et se définit par différents critères qui varient selon les époques, les lieux et les essences.

# 2. Les critères de remarquabilité

Les critères de remarquabilité permettent de définir un arbre remarquable. Ils sont nombreux et dépendent très souvent de l'histoire, du secteur et surtout de l'essence de l'arbre.

#### (1) L'AGE

(a) L'âge de l'arbre par rapport à son essence.

L'âge de l'arbre est le critère le plus évident dans l'analyse d'un arbre remarquable mais non le plus facile à définir. Afin de déterminer avec exactitude l'âge de ce dernier, il est nécessaire d'utiliser la méthode de datation par comptage des cernes de croissance (dendrochronologie). Cette méthode se réalise facilement sur les arbres abattus mais ne possède aucun intérêt pour l'étude actuelle. En revanche, elle peut aussi s'effectuer via un carottage, à l'aide d'un outil appelé « tarière de Pressler », qui permet de prélever un rayon du tronc de l'arbre sur pied. Cette méthode permet de déterminer l'âge de l'arbre avec précision mais affaiblit ce dernier.

D'autres méthodes plus approximatives consistent à consulter les archives (cartes postales, gravures...), réunir différents témoignages ou mesurer la circonférence du tronc (calcul de l'âge de l'arbre :  $\hat{a}ge \approx \frac{circonférence\ de\ l'arbre\ (en\ cm)}{pousse\ annuelle\ moyen\ de\ l'essence (en\ cm)}$ ).

Un vieil arbre ne signifie pas forcément son caractère remarquable. Un if de 500 ans n'est pas exceptionnel alors qu'un hêtre de ce même âge le serait.

#### (2) LES CRITERES PHYSIQUES

(a) La circonférence de l'arbre en fonction de son essence.

La circonférence d'un arbre se mesure à 130 cm du sol, dans un plan perpendiculaire à l'axe du tronc à l'aide d'un compas forestier ou d'un mètre ruban. Approximativement, 130 cm correspondent à la hauteur de la poitrine d'un adulte.

Un arbre dont la circonférence est supérieure à la majorité de celle de ses semblables peut être considéré comme un arbre remarquable.

Un arbre avec un gros tronc ne signifie pas forcément son caractère exceptionnel. Un châtaignier de 4 m de circonférence n'est pas exceptionnel, un érable de Montpellier de plus de 3 m de circonférence serait lui exceptionnel.

(b) La hauteur de l'arbre en fonction de son essence.

La mesure de la hauteur peut se faire à l'aide d'une croix de bûcheron, facile à concevoir et à utiliser grâce à deux baguettes de taille identique.

Comme pour la circonférence du tronc, un arbre avec une taille supérieure à la majorité de celle de ses semblables peut être considéré comme un arbre remarquable.

Un grand arbre ne signifie pas forcément son caractère exceptionnel. Un if de 20 m n'est pas exceptionnel alors qu'un olivier de cette même hauteur, le serait.

#### (3) LES CRITERES BIOLOGIQUES

(a) Les adaptations de l'arbre face au milieu.

Certains arbres, se développant dans leur milieu d'origine, présentent une adaptabilité significative. C'est par exemple le cas pour les arbres poussant à flanc de rochers où le système racinaire se fraye un chemin dans le minéral.

(b) Les particularités physiologiques de l'arbre.

L'arbre peut avoir subi des dégradations parasitaires ou humaines. En essayant de survivre à ces dégradations, l'arbre va développer des particularités physiologiques qui le démarqueront des autres arbres. Le blanchiment des feuilles de certains arbres est un exemple parmi tant d'autres.

#### (4) LES CRITERES ESTHETIQUES

#### (a) La morphologie de l'arbre.

La compétition entre individus influence fortement la morphologie de l'arbre par la lutte pour l'appropriation des éléments indispensables à leur croissance (soleil, eau...). Si les contraintes de l'environnement sont suffisamment faibles, l'arbre peut développer le port caractéristique de son espèce et exprimer son potentiel génétique.

La forme de l'arbre insolite, généralement due à des conditions de survie difficiles ou des attaques de pathogènes, représente très couramment le caractère remarquable de l'arbre.

#### (b) La physionomie de l'arbre.

Un arbre peut posséder un aspect particulier qui le distingue de ses semblables, par sa forme particulière, par sa couleur inhabituelle, par son envergure impressionnante ou alors par son intérêt paysager exceptionnel.

#### (5) L'HISTOIRE ET LES CROYANCES

#### (a) L'histoire de l'arbre.

Les arbres ont très souvent un lien étroit avec l'Homme et son histoire. L'arbre a jadis donné son nom à un lieu et servi de points de repère ou de bornes pour délimiter un terrain. Il était également lié à certaines pratiques rurales.

Les arbres sont présents dans des textes anciens, des documents officiels, des tableaux ou des photographies et sont des témoins de l'évolution. Certains navigateurs ou explorateurs des siècles passés rapportaient de leurs voyages des essences exotiques qui sont toujours présentes aujourd'hui.

#### (b) Les croyances autour de l'arbre.

Certaines pratiques rurales peuvent être la résultante de coutumes et de croyances liées aux arbres comme les « arbres à clous » dans le Nord de la France ou plus couramment, la plantation d'un arbre pour la commémoration d'un évènement exceptionnel.

Certains arbres sont associés à des personnages historiques qui sont à l'origine de leur plantation ou qui ont, à un moment donné, croisé leur chemin. Un simple saule au pied duquel se serait reposé un personnage mythologique a toutes les chances d'être considéré comme un arbre remarquable.

#### (6) LES AUTRES CRITERES

(a) La rareté de l'arbre en tant que telle.

Certains arbres se développent en dehors de leur aire de répartition habituelle; zone climatique différente ou altitude inhabituelle. C'est généralement le cas pour certaines essences exotiques plantées dans les parcs et les jardins.

(b) L'isolement ou l'intégration de l'arbre à un peuplement remarquable.

Un arbre isolé est plus facilement observé qu'un arbre faisant parti d'un groupe. Certains de ces arbres, plantés artificiellement ou dus à des rejets, peuvent présenter un caractère remarquable.

A contrario, un peuplement d'arbres peut être considéré comme remarquable lorsque les arbres qui le composent présentent une similitude exceptionnelle.

A noter qu'un arbre qui présente un ou plusieurs de ces critères pourra être défini comme un arbre remarquable. A l'image de la morphologie de l'arbre qui résulte d'une adaptation, nombreux sont les critères de remarquabilité joints.

# B. De quelles protections peuvent bénéficier les arbres remarquables ?

L'arbre est un patrimoine vivant qu'il est nécessaire de préserver au vu des nombreux bienfaits qu'il procure à notre société (stockage de carbone, production d'oxygène, protection des sols, embellissement des paysages...).

Actuellement, la protection de ces êtres vivants passe par des outils juridiques découlant de nombreux textes législatifs répartis dans différents Codes (Code Civil, Code de l'Urbanisme, Code du Patrimoine, Code de l'Environnement...). Les arbres remarquables bénéficient ainsi d'une protection indirecte qui rend difficile leur reconnaissance au niveau de la loi. Aux yeux de cette dernière, l'arbre sur pied est qualifié de « bien immeuble » dépendant du sol dans lequel il est enraciné ; une fois abattu il devient un « bien meuble ».

## 1. Les Codes législatifs

#### (1) Le Code Civil

Le Code civil considère l'arbre comme étant le bien du propriétaire du sol auquel il appartient (Art. 533 du Code Civil : « Toutes constructions, plantations et ouvrages sur un terrain ou dans l'intérieur sont présumés faits par le propriétaire à ses frais et lui appartenir... ») et responsabilise ce dernier à l'entretien de son arbre et à la réparation des éventuels dommages causés.

Afin de limiter les conflits de voisinage, le Code Civil précise aux articles 670 à 673 les droits et les obligations du propriétaire par rapport à son arbre. Ainsi, le propriétaire doit respecter une distance réglementaire de plantation par rapport à la séparation de sa propriété avec celle du voisin; 0.50 m pour les plantations ne dépassant pas 2 m de hauteur (dites de basse tige) et 2 m pour les autres plantations (dites de haute tige). Outre quelques exceptions comme la prescription trentenaire qui permet de conserver les arbres qui ont dépassé la hauteur réglementaire depuis plus de trente ans, le propriétaire de l'arbre est obligé, si le voisin lui demande, de déraciner son arbre qui ne respecte pas ces distances. Le Code Civil (mêmes articles que précédemment) précise parallèlement les droits et les obligations des voisins dont une partie de l'arbre empiète sur leur propriété. Le voisin doit demander au propriétaire de l'arbre de couper les branches qui débordent sur sa propriété. Il ne peut le faire de son plein gré. En revanche, si une ou plusieurs racines dépassent sur sa propriété, il a la permission de les couper tant qu'il ne détériore pas l'arbre en question (produits chimiques). A noter que le droit du voisin est imprescriptible. Cela indique donc que tout autre réglementation, classée par exemple dans les PLU, ne peut substituer le droit de ce dernier.

Afin d'assurer la préservation de l'arbre, il sera alors judicieux d'engager une médiation entre les deux parties pour espérer arriver à une solution préservant au mieux l'arbre remarquable (taille raisonnée).

#### (2) Le Code de l'Urbanisme

L'intégration de l'arbre remarquable dans les documents d'urbanisme permet dans certains cas de préserver ces individus aux caractères exceptionnels. En effet, le Code de l'Urbanisme définit les modalités du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui, propre à chaque commune (ou intercommunalité pour les PLUi), est apte à apporter des éléments relatifs à la protection des

arbres remarquables. Le PLU peut ainsi intégrer les arbres remarquables de son territoire dans un « Espace Boisé Classé » (Art. L113-1 du Code de l'Urbanisme : « Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger [...]. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignements. ») ou en tant qu'« Eléments du paysage » (Art. L151-19 du Code de l'urbanisme : « Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage [...] à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural [...]. » et Art. L151-23 du Code de l'urbanisme : « Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques [...] »). Ces deux statuts permettent aux arbres remarquables qui en bénéficient d'être pris en compte en cas de nouvelles constructions.

#### (3) Le Code du Patrimoine

L'arbre remarquable ayant une part culturelle importante, le Code du Patrimoine est un outil supplémentaire dans la préservation de ces êtres vivants.

Jadis, certains arbres considérés comme « Arbre Exceptionnel » étaient classés au titre des monuments historiques. Au vu de la mortalité des végétaux, cette classification législative de protection des arbres remarquables a été abrogée. Néanmoins, les articles L621-1 à L621-29 du Code du Patrimoine classent ou inscrivent les biens immeubles au titre des monuments historiques. Ces statuts assurent ainsi la préservation des arbres retenus par leur caractère remarquable tout comme les arbres présents aux abords d'un monument historique. En effet, ces derniers sont susceptibles de modifier le site classé ou inscrit en cas de taille ou d'abattage (Art. L621-30 du Code du Patrimoine : « Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords. [...] »).

Les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), anciennement Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) permettent elles aussi de limiter les coupes et les abattages des arbres. Les aménagements drastiques réalisés au sein d'une AVAP nécessitent l'accord préalable de l'Architecte des Bâtiments de France.

#### (4) Le Code de l'Environnement

Le Code de l'Environnement, un des derniers Codes législatifs mis en place dans le droit français, réunit divers outils de préservation des arbres remarquables. En terme général, les différentes zones naturelles ou forestières de protection de la biodiversité sont issues du Code de l'Environnement. Ces espaces ne sont pas des outils juridiques de protection des arbres remarquables à proprement parler mais peuvent permettre de prendre en compte ces derniers dans les documents de gestion de ces zones particulières. En effet, ces documents définissent les enjeux et les objectifs importants en termes de gestion de l'environnement de leur espace et peuvent indiquer ou non la conservation de ces arbres d'intérêts particuliers.

La Trame Verte et Bleue du Code de l'environnement, élaborée par le Grenelle de l'Environnement de 2007, est un outil supplémentaire pouvant être utilisé dans la préservation des arbres remarquables. Grâce à la localisation des corridors écologiques, cette trame permet de préserver de nombreux arbres et arbustes présents en ville.

Enfin, les Obligations Réelles Environnementales (Art. L132-3 du Code de l'Environnement : Les propriétaires de biens immobiliers peuvent conclure un contrat avec une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement en vue de faire naître à leur charge, ainsi qu'à la charge des propriétaires ultérieurs du bien, les obligations réelles que bon leur semble, dès lors que de telles obligations ont pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques...) sont un dispositif permettant à tout propriétaire d'un bien immeuble de mettre en place, s'il le souhaite, une protection environnementale à son bien.

## 2. Les autres outils de protection

D'autres outils peuvent contribuer grandement à la préservation de l'arbre tels que les Chartes de l'Arbre rédigées dans certaines communes ou collectivités qui précisent les moyens et les objectifs de préservation, de gestion et de restauration des arbres. Elles participent, elles aussi, à la préservation des arbres remarquables.

De nouveaux outils sont actuellement en train d'émerger. Le CAUE 77 (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de Seine et Marne), avec la participation de

l'association A.R.B.R.E.S. et d'autres professionnels arboricoles, souhaite établir un vrai projet de loi de protection des arbres remarquables (projet de loi qui a été présenté à l'Assemblée Nationale le 26 janvier 2021 par la députée de Seine-et-Marne, madame Aude Luquet). Ce projet consisterait à créer des statuts juridiques spécifiques afin de protéger les arbres à l'échelle et à l'initiative locale dans les documents d'urbanisme (Arbres et Groupes d'Arbres Protégés - AGAP) et les arbres d'intérêt national, sous le contrôle des inspecteurs des sites et en lien avec les collectivités locales (Arbres et Groupes d'Arbres Protégés d'Intérêt National – AGAPIN). Pour accompagner ces nouveaux outils, le projet de loi propose aussi de créer un référent arbre à l'échelle des collectivités territoriales.

Le site « baremedelarbre.fr » est déjà une première étape dans l'élaboration de ce projet de loi. En effet, ce site, qui a vu le jour grâce à la contribution du CAUE 77 et d'autres partenaires arboricoles (Copalme, Plante & Cité, VAL'HOR et SEQUOIA), concourt à l'évaluation de la valeur de l'arbre, exprimée en euros. L'outil Valeur Intégrale Evaluée de l'arbre (VIE) fournit des indicateurs qui permettent d'organiser la protection d'un arbre. Cet outil attribue à l'arbre un montant financier et constitue un élément d'appréciation et de débat. Il sert également à comparer et à évaluer des scénarios d'entretien, de gestion ou d'aménagement. La valeur de l'arbre est calculée en fonction de plusieurs critères positifs et négatifs (prix en pépinière, dimensions, espèce patrimoniale ou invasive, allergènes...). Un autre outil indissociable à l'outil VIE est le Barème d'Evaluation des Dégâts causés à l'arbre (BED) qui permet, comme son nom l'indique, de chiffrer en euros les dégâts causés à l'arbre. Il reprend une majorité des critères de l'outil VIE.

Enfin, sensibiliser le grand public grâce à des outils variés est un moyen efficace de préserver les arbres remarquables d'un territoire.

# II. ... AUX METHODES D'INVENTAIRES RENCONTREES ...

Afin d'établir la méthode de recensement idéale pour le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée, de nombreux inventaires des arbres remarquables mis en place sur le territoire national ont été analysés.

Après un échange de mail avec le réseau des Chartes Forestières de Territoire et une recherche internet poussée, il en est ressorti une liste non exhaustive mais intéressante d'une quinzaine de structures ressources (voir annexe n°3). Le souhait d'approfondir les inventaires singuliers mis en place par certaines structures et d'interroger divers organismes agissant sur une échelle territoriale différente a conduit au questionnement de sept structures (voir annexe n°1 et n°2).

L'étude des nombreux recensements d'arbres remarquables réalisés sur le territoire national a permis d'analyser les différents outils, les méthodes d'inventaires et d'identifier les éléments importants dans la validation de ces arbres.

# A. Comment recenser les arbres remarquables?

En terme général, les différents projets de recensement des arbres remarquables réalisés sur l'ensemble du territoire français résultent d'une volonté de sensibiliser le grand public à l'environnement. Ce dernier porte un intérêt particulier aux recensements des arbres remarquables. D'autres structures, plutôt axées sur de la gestion de l'environnement ou du patrimoine réalisent ce recensement afin d'alimenter leurs connaissances territoriales. Ainsi, et suivant le terrain d'action de la structure porteuse du projet, le recensement des arbres remarquables peut se réaliser à l'échelle communale, intercommunale (PNR, Pays...), départementale ou régionale.

#### 1. Les aides

Avant toute chose, il convient de noter que la méthode de recensement des arbres remarquables, tout comme sa durée, dépend fortement des aides perçues par l'organisme porteur du projet. Bien évidemment, la durée du recensement dépend aussi du territoire d'étude.

#### (1) Les outils financiers

Les arbres étant des êtres vivants en constante évolution, l'inventaire des arbres remarquables ne semble pas avoir de limite. En revanche, dans la plupart des exemples de recensement analysés sur l'ensemble du territoire national, la majorité de l'inventaire se réalise au maximum dans les trois années qui suivent le début de la communication auprès du grand public.

En effet, ce projet présente un bel engouement durant les premières années puis s'essouffle par la suite. Une première raison est dû au nombre d'arbres remarquables qui diminue avec le temps puisqu'une grande partie des arbres découverts ne sont plus à découvrir. Une autre raison, et pas des moindres, résulte des subventions délivrées à un tel projet; elles ne dépassent que très rarement les trois ans. Ces aides, comme une majorité des subventions pour des projet territoriaux proviennent très souvent de l'Europe, de la Région et/ou du Département où le recensement des arbres remarquables est réalisé. Le montant de ces subventions ainsi que leur utilisation varient très fortement. Au choix de la collectivité ou de la structure qui les perçoit, ces aides financières peuvent servir pour la communication du projet, pour la mise en place des outils de valorisation ou pour la protection et l'entretien des arbres. D'autres structures comme les entreprises ou les banques peuvent également subventionner ou participer financièrement à ce type de projet.

A noter que dans quelques cas, le recensement des arbres remarquables résulte d'un appel à projet d'une collectivité motivée par la présence d'arbres remarquables sur son territoire.

#### (2) Les outils techniques

En dehors des aides financières, les organismes porteurs de ce projet peuvent se rapprocher de structures partenaires pouvant se joindre à eux pour un tel projet. A l'échelle départementale voire régionale, cette cohésion semble être une bonne solution. En effet, afin de réaliser un inventaire, rapide, complet et à moindre coût, des arbres remarquables d'un

territoire de grande échelle, il peut être judicieux de mutualiser ses moyens avec un ou plusieurs organismes.

Dans cette idée d'efficacité, d'autres structures peuvent se révéler être des interlocuteurs privilégiés via leurs connaissances de terrain. L'Office National des Forêts pour les forêts publiques, le Centre National de la Propriété Forestière pour les forêts privés ou d'autres structures forestières (associations, entreprises) peuvent réaliser une première liste non exhaustive des arbres remarquables dont ils ont connaissance. Dans cette même perspective, les acteurs territoriaux comme les communes ou les clubs de randonnées peuvent représenter des partenaires pertinents.

Enfin, à l'échelle nationale, deux structures agissent depuis longtemps dans le recensement des arbres remarquables : l'association A.R.B.R.E.S. et le CAUE 77. Grâce à leur expérience dans ce projet, elles peuvent accompagner les différentes structures qui portent le projet de recensement des arbres remarquables dans leur territoire.

#### 2. Les méthodes de recensement

#### (1) Le recensement

L'inventaire des arbres remarquables peut se réaliser de plusieurs manières. La méthode la plus efficace serait de réaliser un inventaire participatif. Grâce à la collaboration des citoyens ayant une forte connaissance du secteur où ils vivent, cette méthode offre un gain de temps considérable dans le recensement et permet par la même occasion de sensibiliser le grand public aux arbres de leur territoire. Cette méthode, pouvant se réaliser sous la forme d'un concours afin de rassembler le plus grand nombre, demande du temps dans la communication du projet, dans la réalisation des fiches inventaires et dans le traitement de ces dernières.

A contrario, la démarche la plus simple, serait de réaliser l'inventaire en interne. Le recensement est à la charge des agents de la structure qui prospectent au sein du territoire la présence éventuelle d'un ou plusieurs arbres susceptibles d'être considérés comme des arbres remarquables. Cette méthode longue et fastidieuse est souvent réalisée par une association dont les bénévoles prennent du temps pour la prospection.

Généralement les deux méthodes sont complémentaires. Une première étape de recensement des arbres se fait via le formulaire participatif puis lorsque le retour des fiches inventaire commencent à diminuer, la deuxième étape se fait par prospection sur le terrain.

A noter que le CAUE 77 a choisi lui de réaliser un inventaire participatif auprès des professionnels du secteur forestier au lieu de solliciter les citoyens. Ce choix est à l'origine du Conseil Départemental de Seine-et-Marne qui souhaitait éviter des conflits de voisinage liés à d'éventuelles intrusions dans les propriétés privées.

#### (2) La fiche inventaire

Le choix d'un inventaire participatif étant très souvent mis en place pour les différents recensements des arbres remarquables, nous allons ici parler des éléments à mettre dans la fiche inventaire. Dans un premier temps, il est important que l'observateur de l'arbre remarquable indique ses coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, mail et adresse postale) afin d'être contacté si nécessaire par le porteur de projet. Ensuite, il convient que l'observateur précise les caractères remarquables de l'arbre (taille, âge, forme, histoire...). Enfin, l'observateur de l'arbre remarquable doit localiser l'arbre le plus précisément possible afin que l'agent porteur du projet puisse facilement prospecter le lieu. S'il en a la possibilité, il est préférable que l'observateur fournisse une ou plusieurs photos de l'arbre ainsi que toute information supplémentaire qu'il pourrait juger utile.

Désormais, de nombreux inventaires se passent sur internet via une carte interactive où l'observateur peut localiser le plus précisément possible l'arbre remarquable observé. Le site internet national « L'Observatoire des Arbres » est un exemple concret de ce qu'il se fait de plus simple et de plus pratique. En trois étapes (localisation de l'arbre, critères de remarquabilité, coordonnées de l'observateur), chaque citoyen, peut indiquer un arbre remarquable dont il a connaissance.

## 3. La validation des arbres remarquables

Après avoir récolté les différentes données des arbres remarquables du territoire via les retours des fiches inventaires, il est nécessaire de mettre en place des outils de validation ou non des arbres à caractère remarquable. Tout d'abord, tous les arbres observés doivent être étudiés par les agents de la structure porteuse du projet. Pour cela, il est possible, voire

judicieux, de retourner sur le terrain avec l'observateur de l'arbre (si ce dernier est disponible) afin de faciliter la recherche de l'arbre et de compléter la fiche d'observations si besoin (photos, dimensions de l'arbre, localisation plus précise...). Puisque la considération d'un arbre remarquable est très subjective, il est intéressant qu'un nombre minimum d'agent de la structure observe les arbres sélectionnés afin de pouvoir les comparer entre eux.

Lorsque tous les arbres ont été observés par l'agent, il convient de faire un premier tri. Afin de valoriser la participation des observateurs, certaines structures considèrent les arbres non retenus de « bel arbre » ou d' « arbre remarquable pour les particuliers ». D'autres structures s'arrêtent à cette première étape et considèrent les arbres sélectionnés d'arbre remarquable. Cette validation réalisée par un comité très restreint, voire par une seule personne dans certains cas, conduit à un classement des arbres remarquables du territoire très personnel et perd par conséquence un peu d'intérêt. Il est ainsi préférable d'organiser une commission mensuelle, trimestrielle ou annuelle réunissant différents professionnels de la forêt, du patrimoine, de la culture, du tourisme afin que le recensement des arbres remarquables soit le moins subjectif possible. Ces préconisations sont au choix de la structure porteuse du projet.

Une autre possibilité rencontrée (l'idée n'était pas aboutie) serait d'organiser une concertation citoyenne pour définir la remarquabilité des arbres. Par un vote des citoyens, cinq critères de remarquabilité étaient à définir pour une quarantaine d'arbres présentés (de R1 : Remarquable à l'échelle nationale à R5 : Arbre à devenir remarquable).

# B. Quels outils de valorisation existe-til pour les arbres remarquables ?

D'après les nombreux retours d'expérience étudiés, les outils de valorisation ne sont pas à négliger. En effet, la sensibilisation faite auprès du grand public représente la démarche la plus efficace dans la préservation des arbres remarquables ; le grand public portant un intérêt particulier aux arbres présents sur son territoire. Cette proximité affective a permis dans de nombreux cas une mobilisation citoyenne et éviter l'abattage d'un arbre.

# 1. La reconnaissance des arbres remarquables à l'échelle nationale

Certains outils de valorisation des arbres remarquables agissant à l'échelle national permettent de toucher un public plus large. Ces outils apportent également pour ces arbres une ouverture à l'internationale.

#### (1) Les labels nationaux

Les labels nationaux, bien qu'ils ne possèdent pas de statut juridique à proprement parler, jouent un rôle capital dans la valorisation et la protection des arbres remarquables. En France, deux labels sont attribués aux arbres et groupes d'arbres à caractère remarquable. C'est l'association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Etude et Sauvegarde), créée en 1994 par Georges Feterman, qui délivre depuis 2000 le label « Arbre remarquable de France » et depuis 2013 celui d'« Ensemble arboré remarquable ». Ces labels contribuent à faire connaître les arbres remarquables au grand public, font la fierté du propriétaire ou du territoire bénéficiant de cette reconnaissance et permettent d'éviter par cette occasion d'éventuelles coupes drastiques de l'arbre. Le Président de l'association A.R.B.R.E.S. le dit : « Le fait de labelliser ces arbres, de poser un panneau à côté, leur donne de l'importance, les mets dans la lumière, alors on y fait davantage attention... ».

#### (2) Le concours « Arbre de l'Année »

Une autre façon d'apporter une reconnaissance particulière à l'arbre remarquable est de l'inscrire au concours « Arbre de l'Année ». Depuis 10 ans maintenant, le magazine Terre Sauvage et l'Office National des Forêts organisent ce concours qui récompense chaque année les plus beaux arbres du patrimoine français. Réunissant bon nombre de partenaires comme l'association A.R.B.R.E.S., la Ligue de Protection des Oiseaux ou la chaîne Ushuaïa TV, le jury sélectionne une quinzaine d'arbres qui seront ensuite soumis au vote du public. Le gagnant se verra présenter au concours de l'arbre européen de l'année « Tree of the Year ».

# 2. Les autres moyens de communication

D'autres moyens de communication plus habituels peuvent être mis en place afin de valoriser et de communiquer sur les arbres remarquables du territoire.

#### (1) Les cartes interactives

Les cartes interactives sont de plus en plus présentes sur les sites internet des structures qui agissent en faveur du territoire. Elles permettent de mettre en avant des services, des commerces ou des sites patrimoniaux. Ainsi les arbres remarquables trouvent toute leur place dans ces nouveaux outils.

#### (2) Livres (photo, guide, presse...)

Les livres sous la forme de livres photos, de guides touristiques ou de magazines natures participent fortement à la valorisation des arbres remarquables d'un territoire. Faciles d'utilisation, ils sont appréciés par le grand public.

#### (3) Malles pédagogiques

Les malles pédagogiques ou autres supports d'animations sont des outils intéressants pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

#### (4) Sentiers de randonnée

L'aménagement des sentiers de randonnée autour des arbres remarquables avec la mise en place de panneaux signalétiques sont appréciés par les amoureux de la nature, toujours plus nombreux.

#### (5) Expositions / Conférences

Les expositions très souvent accompagnées d'une ou plusieurs conférences permettent de rentrer un peu plus dans le détail de ces arbres remarquables. Elles permettent ainsi d'expliquer au grand public l'importance des arbres, via l'entrée « arbre remarquable », et d'indiquer les actions à mettre en place autour de ces êtres vivants.

#### (6) Films / Reportages

Les films et les reportages sont de très bons outils pour toucher la sensibilité du grand public. Un film « Les arbres remarquables, un patrimoine à protéger », réalisé en 2019 avec la participation de Georges Feterman, président de l'association A.R.B.R.E.S., fait actuellement le tour des salles de cinémas du territoire national.

#### (7) Plaquettes / Affiches

Les plaquettes et les affiches font partie des outils les plus simples à réaliser bien qu'elles jouent un rôle important dans la mise en valeur des arbres remarquables. Les affiches peuvent

permettre d'annoncer le projet de recensement des arbres remarquables mais sont très souvent utilisées pour annoncer un événement autour des arbres remarquables.

#### (8) Calendriers perpétuels

Les calendriers plaisent beaucoup au grand public. Ainsi, la réalisation d'un calendrier autour des arbres remarquables du territoire peut représenter un outil important dans la valorisation.

#### (9) Cartes postales / Cartes de vœux

A l'image des calendriers, les cartes postales et les cartes de vœux peuvent participer, elles aussi, à la valorisation des arbres remarquables. Pour les touristes qui viennent visiter le territoire, ou bien même pour les locaux, ces cartes mettent en avant la beauté et la singularité des arbres remarquables.

#### (10) Actions avec les écoles

Plusieurs actions avec les écoles peuvent être mises en place avec les enfants. L'éducation à l'environnement et au développement durable joue un rôle important dans le rapport des enfants avec la nature. La mise en avant des arbres par le biais des arbres remarquables du territoire via des plantations, des créations de panneaux ou autres permettent de mettre en avant, une fois de plus, les arbres remarquables.

#### (11) Evénements festifs et culturels

Enfin, les événements festifs ou culturels autours des arbres remarquables du territoire offrent une grande ouverture sur ces derniers. Les journées internationales des forêts, les fêtes de la biodiversité ou autres journées particulières mettent fortement en valeur les arbres remarquables.

# III.... JUSQU'AUX PROPOSITIONS POUR LE PAYS PYRENEES MEDITERRANEE.

Réaliser cette étude préalable au recensement des arbres remarquables du Pays Pyrénées Méditerranée n'aurait pas d'intérêt sans réfléchir à des propositions.

Cette réflexion demande dans un premier temps de connaître le territoire en question et ainsi établir un diagnostic succinct. De ce diagnostic, pourra être sélectionné une méthodologie de recensement propre au Pays et une attention sera portée sur les outils de protection et de valorisation pouvant être mis en place.

# A. Quel territoire représente le Pays Pyrénées Méditerranée?

Le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée s'étend, comme son nom l'indique, des premiers sommets pyrénéens jusqu'à la mer Méditerranée. Le Pays couvre un territoire d'une superficie de 1 150 km² dans lequel sont présents trois massifs montagneux distincts et où la population est répartie inégalement. Ce contraste territorial à la fois environnemental que social fait la particularité de ce territoire et ne doit pas être négligé pour établir une méthodologie de recensement des arbres remarquables propre au Pays Pyrénées Méditerranée.

## 1. Un territoire forestier contrasté

#### (1) La richesse environnementale

Réparti sur un territoire allant du niveau de la mer à près de 2 800 m d'altitude (le Canigou culminant à 2 784 m d'altitude), le Pays Pyrénées Méditerranée possède la richesse environnementale des différents étages de végétation, de l'étage mésoméditerranéen à l'étage nival. Cette richesse accompagnée d'un climat doux et clément offre une grande

diversité végétale. Aussi, le bassin versant du Tech, long de près de 84 km et entièrement présent dans le périmètre du Pays, participe au développement de cette biodiversité exceptionnelle.

Signe de cette grande richesse environnementale, le territoire possède trois Réserves Naturelles Nationales, un Parc marin et de nombreux sites Natura 2000. Aussi, 75 % du territoire est recouvert par des zonages d'intérêts écologiques.

#### (2) Le patrimoine forestier

Le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée rassemble trois massifs montagneux distincts qui font de cette région, un territoire très forestier. Le massif du Vallespir possède un relief particulièrement vigoureux et réunit principalement des peuplements de châtaigniers, de hêtres et de résineux. Ces peuplements font suite aux projets de reboisement orchestrés par l'Etat durant le XIXème siècle afin de restaurer les terrains de montagne et lutter contre l'érosion. Le massif des Albères, lui, est fortement orienté face aux influences méditerranéennes. Les parties basses de ce massif sont ainsi aménagées en terrasses et sont vouées aux vignobles. Plus haut en altitude, un ensemble de feuillus (96 % du massif) constitue le boisement. Enfin, le massif des Aspres est représentatif des végétations méditerranéennes avec la présence en abondance des chênes-lièges et des chênes verts. La plaine, complète le territoire avec de nombreux vergers, des garrigues et des maquis mais aussi et surtout avec une dominance urbaine nette.

Près de 75 % du territoire du Pays Pyrénées Méditerranée est recouvert par des entités forestières qui font partie intégrante du patrimoine naturel puisqu'elles abritent une importante biodiversité. 86 % de ces entités appartiennent à des propriétaires privés (75 % en moyenne pour le territoire national) et les 14 % restantes appartiennent à l'Etat ou aux collectivités territoriales.

### 2. Un contexte social liés à la forêt.

#### (1) La démographie du territoire

Le Pays Pyrénées Méditerranée, territoire où il fait bon vivre, connait une croissance démographique forte, régulière mais inégale. En 50 ans, la population a augmenté de près de

60 % mais s'est essentiellement implantée dans les principaux bassins de vie, situés dans la plaine, en délaissant fortement les communes de montagne.

#### (2) L'Homme et la forêt

La forêt a toujours fait partie intégrante de ce territoire. Outre les emplois agricoles, artisanaux et industriels bien développés, les emplois sylvicoles regroupent une multitude d'acteurs variés.

La forêt est une ressource économique pour le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée à travers différentes filières de production. En premier lieu, la production de bois réunit de nombreux acteurs et offre, par cette occasion, beaucoup d'emplois au territoire. De la forêt à la vente de feuilles en papeterie ou de poutres dans un magasin de construction, le bois suit un cheminement long et complexe et fait intervenir de nombreux professionnels. Aussi, le liège, produit par les suberaies du territoire du Pays, représente une part importante de la production nationale et réuni, lui aussi, de nombreux professionnels. Enfin, le sylvopastoralisme, la trufficulture ou encore la production de cravaches en micocoulier sont d'autres filières forestières qui réunissent bon nombre d'acteurs du territoire.

La forêt est également un support privilégié du patrimoine culturel de ce territoire et participent à l'émergence d'activités de pleine nature toujours plus attractives pour les populations locales et les touristes.

La forêt du Pays Pyrénées Méditerranée permet aussi de lutter contre certains risques naturels propres à ce territoire aussi bien montagnard que méditerranéen comme les glissements de terrains ou les inondations.

# B. Quelle méthode d'inventaire choisir au regard du territoire du Pays ?

La méthode présentée ci-dessous résulte des retours d'expérience évoqués précédemment et des différents conseils reçus. Est pris également en compte le contexte singulier du territoire du Pays Pyrénées Méditerranée dans lequel va être fait le recensement.

Cette méthode, ne représente en rien LA méthode d'inventaire à utiliser obligatoirement, elle dresse seulement quelques préconisations. Elle peut par conséquent être réfléchie, adaptée voire modifiée.

#### 1. Le recensement

Le recensement des arbres remarquables sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée peut se faire de différentes façons qui dépendront de la durée fixée par les acteurs locaux. Voici, ci-après, une proposition de méthode pouvant être discutée.

#### (1) Le choix de la méthode

Dans un premier temps, et au vu de la place importante qu'occupe la forêt sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée, il est important de mettre en avant ce recensement des arbres remarquables auprès du grand public. Aussi, le Pays, organisme proche du territoire et qui accompagne les citoyens dans de nouveaux projets, a toutes ses raisons de conserver cette proximité avec les habitants du territoire à l'occasion de ce recensement. Pour ces deux arguments, il semble être judicieux de mettre en place un inventaire participatif en faisant contribuer le grand public.

Le choix de réaliser cet inventaire sous la forme d'un concours n'est pas à exclure. Si le souhait est de réaliser un premier recensement assez rapidement, il sera important de faire participer les acteurs sylvicoles, touristiques et territoriaux en plus des citoyens. Le concours pourrait alors être envisageable en le proposant uniquement au grand public. En revanche, et puisque 86 % de la forêt du Pays appartient à des propriétaires privés, il convient de bien réfléchir à la mise en place ou non d'un concours afin d'éviter d'éventuels conflits. Cette question pourra être réfléchie lors d'une commission réunissant les acteurs présents pour le recensement des arbres remarquables.

#### (2) Les fiches inventaires

Un prospectus expliquant l'origine du recensement des arbres remarquables (ou du concours éventuellement) accompagné d'une fiche inventaire, qui serait détachable et à renvoyer au Pays Pyrénées Méditerranée (<u>voir annexe n°6</u>), sera mis à disposition dans les mairies de chaque commune, les offices de tourismes et les commerces locaux. Ces différents sites sont

en étroite relation avec le Pays et attirent une grande population. La communication pourra également se faire via les réseaux sociaux et renverra au site internet du Pays.

Les partenaires de la Charte Forestière de Territoire (Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, associations et autres professionnels du secteur forestier, touristique et territorial) pourront également être sollicités afin qu'ils ressortent une liste des arbres potentiellement remarquables dont ils ont connaissance.

Il pourrait être intéressant d'impliquer les écoles du territoire à ce recensement des arbres remarquables. En effet, cet inventaire pourrait être une entrée éducative aux enseignements sur les végétaux et les enfants, à l'aide de leurs parents, participeraient facilement au recensement des arbres remarquables. Si cette option n'est pas envisageable, les enfants pourront être impliqués dans la valorisation des arbres remarquables.

Cette fiche inventaire se trouvera également sur le site internet du Pays et pourra être remplie numériquement. A voir si la carte interactive de l'outil « LOCALISEZ ! » mis en place par le Pays Pyrénées Méditerranée ne pourrait pas être utilisé dans le recensement des arbres remarquables. En localisant directement l'arbre observé sur cette carte interactive et en indiquant les critères de remarquabilité, cette méthode permettrait d'éviter à l'agent un tri des fiches inventaires trop conséquent. Or actuellement, les critères de remarquabilité ne sont pas présents dans l'outil « LOCALISEZ ! » avec l'onglet « Arbres remarquables ».

#### (3) Le traitement des fiches inventaires

Afin d'avoir un retour rapide des arbres à caractère remarquable du territoire, un délai de cinq mois pour les réceptions des fiches inventaires sera indiqué. A la suite de ce délai, il sera important de bien traiter tous les retours renvoyés par les citoyens (même ceux reçus après cette date limite). Un premier tri de ces retours sera effectué afin de réunir les doublons et éviter d'aller prospecter plusieurs fois le même arbre. Tous ces retours des fiches devront être inscrits dans une base de données (voir annexe n°7) afin d'organiser correctement le recensement des arbres remarquables et retrouver facilement les observateurs.

Aussi, afin de préciser ou de compléter les éléments manquants des fiches inventaires ou tout simplement prendre connaissance du potentiel arbre remarquable, l'agent devra se rendre systématiquement sur le terrain ; avec si possible l'observateur afin que ce dernier puisse présenter l'arbre recensé à l'agent.

## 2. La validation des arbres remarquables

Le Pays Pyrénées Méditerranée, par son rôle d'animateur territorial se doit d'organiser une commission pour la validation des arbres remarquables. Pas plus de quinze professionnels de structures différentes seront conviés à cette commission.

Voici une liste non exhaustive des membres pouvant être invités :

#### (1) L'animatrice de la Charte Forestière de Territoire

L'animatrice de la Charte Forestière de Territoire du Pays Pyrénées Méditerranée est à l'origine du projet de recensement des arbres remarquables du territoire. Lors de cette commission, elle présentera les arbres retenus et animera les échanges.

#### (2) L'élu référent de la Charte Forestière de Territoire

Au sein du Pays Pyrénées Méditerranée, un élu référent de la Charte Forestière de Territoire a été désigné. Au sein de cette commission, cet élu représentera les différents élus du territoire.

(3) Le correspondant local de l'association A.R.B.R.E.S.

Représentant l'association A.R.B.R.E.S., qui agit depuis 25 ans dans le recensement des arbres à caractère remarquable du territoire national et qui en fait une référente dans ce domaine, le correspondant des Pyrénées-Orientales apportera sa vision globale des arbres remarquables.

#### (4) Un agent de l'Office National des Forêts

L'Office National des Forêts, organisme qui gère les forêts publiques du territoire national, est présent sur le territoire du Pays. Il semble normal d'impliquer cette structure dans le recensement des arbres remarquables du territoire. Un seul agent participera à la commission et représentera les forêts publiques.

(5) Un agent du Centre Régional de la Propriété Forestière des Pyrénées-Orientales Le Centre Régional de la Propriété Forestière est un organisme public qui accompagne les propriétaires forestiers privés à la gestion de leur forêt. A l'image de l'ONF, il semble normal de convier un agent du CRPF qui représentera les propriétaires forestiers privés.

#### (6) Un agent du Conseil Départemental – Service forêts

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales possède une compétence dans la gestion des forêts du département. Il convient alors de faire participer l'agent compétent dans ce secteur afin qu'il représente le Département.

Aussi, le Département des Pyrénées-Orientales est précurseur du recensement des arbres remarquables du territoire puisqu'en 2004, une première étude, non finalisée, a été lancée.

#### (7) Un agent du Conseil Départemental – Service patrimoine

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales possède également une compétence dans le patrimoine du département via le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine. Il convient alors de faire participer l'agent compétent dans ce secteur afin qu'il représente le Département.

#### (8) Un agent du Conservatoire d'Espace Naturel d'Occitanie

Le Conservatoire d'Espace Naturel d'Occitanie, agissant pour la protection de l'environnement, possède de nombreux sites naturels sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée. Un agent, qui représentera cette structure, sera présent lors de la commission.

#### (9) Un agent de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service de l'Etat décentralisé, réglemente les usages des forêts au sein du territoire. Un agent sera présent lors des commissions et représentera l'Etat.

#### (10) Un membre du Collectif de sylvotourisme

Le Collectif de sylvotourisme du territoire du Pays Pyrénées Méditerranée réunit de nombreux acteurs du tourisme forestier qui ont souhaité travailler ensemble afin proposer une offre touristique intéressante au grand public. Ce groupement a donc sa place dans la commission.

(11) Un agent du Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier des Vallées Catalanes du Tech et du Ter

Agissant pour le patrimoine culturel du territoire du Pays Pyrénées Méditerranée, un agent du Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier des Vallées Catalanes du Tech et du Ter permettra d'apporter sa vision culturelle des arbres remarquables.

- (12) Un agent de l'Agence Développement Touristique des Pyrénées-Orientales
- Les Agences de Développement Touristique ont été créée à l'échelle des départements afin de mettre en avant les atouts touristiques des territoires. Dans les Pyrénées-Orientales l'Agence de Développement Touristique est relativement bien active, il est donc intéressant de convier un agent dans la commission.
- (13) La déléguée des Pyrénées-Orientales de la Fédération Patrimoine Environnement La Fédération Patrimoine Environnement est une association reconnue d'utilité publique qui agit pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, du patrimoine archéologique, architectural et touristique de la France. Cette association a donc sa place dans cette commission.
- (14) Un membre de l'association Arbres et Paysages d'Autan des Pyrénées-Orientales L'association Arbres et Paysages d'Autan, présente dans de nombreux départements, agit pour la préservation et la mise en valeurs des arbres. Dans les Pyrénées-Orientales, l'association souhaite réaliser un recensement des arbres remarquables à l'échelle départementale. Il est donc important de les convier à la commission.

Tous les arbres qui ne seront pas retenus au titre d'arbre remarquable du Pays Pyrénées Méditerranée pourront être considérés de « bel arbre » ou d' « arbre remarquable pour le particulier » afin de valoriser la participation de chacun. Une autre dénomination pourra être définie lors de la première commission.

# C. Comment le Pays peut-il protéger et mettre en valeur ses arbres remarquables ?

Le recensement des arbres remarquables ne peut être intéressant sans la mise en place d'un suivi de ces arbres. Ce suivi doit assurer, d'une part, la protection et l'entretien des arbres remarquables, et d'autre part, leur valorisation. La protection et la valorisation vont nécessairement ensemble puisque ces deux démarches fonctionnent de pair. En effet, il est

important de protéger un arbre et d'assurer sa pérennité pour pouvoir le valoriser mais valoriser un arbre remarquable permet de le protéger via la sensibilité du grand public.

## 1. La protection des arbres remarquables

La pérennité des arbres remarquables doit être une priorité pour le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée. Ce dernier n'aura rien à inventer concernant la protection des arbres qui s'appuie essentiellement sur les documents d'urbanisme mais pourra participer, grâce à ses compétences, à l'entretien des arbres remarquables du territoire.

#### (1) L'inscription dans les documents d'urbanisme

Afin de protéger les arbres comme il se doit, il convient tout d'abord d'utiliser les outils juridiques mis à disposition. Dans un premier temps, il sera important d'inscrire les arbres remarquables, ainsi validés par la commission, dans les PLU locaux. Les arbres remarquables identifiés auront plus de chances d'être inscrits en tant qu'« Espace Boisé Classé » mais cette inscription dépendra bien souvent des motivations de la commune. Le Pays Pyrénées Méditerranée via le comité de pilotage de sa Charte Forestière de Territoire pourra informer et accompagner les communes dans la mise à jour de leurs documents d'urbanisme.

#### (2) L'entretien des arbres remarquables

Il sera également nécessaire d'accompagner les propriétaires des arbres remarquables à l'entretien de ces derniers. A l'image de l'association A.R.B.R.E.S. qui a mis en place un livret explicatif de l'entretien des arbres ou le CAUE 77 qui propose différents conseils de plantations ou de tailles des arbres, le site du Pays Pyrénées Méditerranée, via son onglet Charte Forestière de Territoire, pourra représenter un espace ressource pour les particuliers. Le CRPF et l'ONF pourront également accompagner les propriétaires respectivement privés et publics dans l'entretien de leur arbre remarquable.

# 2. La mise en valeur des arbres remarquables

A l'instar de l'entretien des arbres remarquables sur le territoire, le Pays Pyrénées Méditerranée pourra accompagner différentes structures à la mise en valeur de ces êtres vivants d'exception.

#### (1) La participation du Pays

Dans un premier temps, les arbres remarquables disposant des meilleures attributs pourront être labélisés au titre d'« Arbre Remarquable de France ». En partenariat avec Zénon Mézinski, correspondant de l'association A.R.B.R.E.S. dans les Pyrénées-Orientales, la labélisation sera médiatisée et permettra d'avoir un impact départemental de ce qui se fait sur le territoire du Pays. Cette labélisation pourra se faire à l'occasion de la manifestation « A la rencontre des forêts catalanes" qui est organisée régulièrement par le Pays Pyrénées Méditerranée pour la Journée Internationale des Forêts, le 21 mars.

En lien avec le chargé de mission Tourisme de l'association, il pourra être intéressant de mettre en place des sentiers de randonnée reliant plusieurs arbres remarquables et pouvant être associés à différents sites patrimoniaux afin de permettre au grand public de les observer facilement et dans le respect. La plupart de ces arbres se trouveront bien évidement dans des lieux publics mais avec l'accord du propriétaire, il sera possible de mettre en avant des arbres situés sur des propriétés privées.

#### (2) La participation citoyenne

Les écoles locales pourront travailler sur la mise en valeur des arbres remarquables de leur secteur. Les arbres remarquables peuvent représenter une entrée éducative intéressante aux différents enseignements sur les végétaux. La valorisation des arbres remarquables par les écoles peut rester à l'appréciation des enseignants mais peut se présenter sous la forme de panneaux explicatifs apposés à tous les arbres remarquables du territoire.

Enfin, avec le partenariat des écoles voisines spécialisés dans le journalisme ou la photo, il pourra être intéressant de réaliser un livre photo, une exposition et/ou des cartes postales autour sur les arbres remarquables du territoire du Pays Pyrénées Méditerranée.

# CONCLUSION

Cette étude, dont l'objet a constitué la mise en place du recensement des arbres remarquables du territoire du Pays Pyrénées Méditerranée, a été riche d'apprentissage, de réflexion et de projection.

Cette étude s'est déroulée en trois phases distinctes et complémentaires. La première étape consistait à prendre connaissance du sujet des arbres remarquables. Pour cela, les recherches internet ont représenté la totalité de cette démarche. De là, en est ressortie une première définition des arbres remarquables mais qui attendait d'être complétée par les différents retours d'expérience réalisés en deuxième partie d'étude. Pour cette étape, des questionnaires ont été mis en place après avoir pris connaissance des nombreux projets de recensement des arbres remarquables du territoire national. Ces deux étapes se sont ainsi complétées afin de ressortir une définition générale, d'étudier les éléments de protection, d'analyser les méthodes de recensement et de rapporter les possibilités de mise en valeur des arbres remarquables. Enfin, la finalité de cet approfondissement préalable au recensement des arbres remarquables était de proposer une méthode propre au Pays Pyrénées Méditerranée en prenant en compte le contexte de son territoire.

Cette étude représente la première étape dans le recensement des arbres remarquables du Pays Pyrénées Méditerranée. Elle permet de poser les bases de ce projet et d'y envisager une continuité. Les propositions faites pour ce territoire sont la résultante d'un travail mené durant plusieurs semaines mais ne sont pas arrêtées ; elles peuvent ainsi être questionnées.

Cette étude ou du moins ce projet est attachant, captivant et inspirant. En espérant qu'il inspire d'autres structures des Pyrénées-Orientales à réaliser un recensement des arbres remarquables de leur territoire. Un fois arrivé à terme de tous ces recensements, le département des Pyrénées-Orientales pourra sans doute se targuer d'avoir les arbres les plus remarquables.

# WEBOGRAPHIE

- ADPPB. L'Association du Patrimoine Paysager et Botanique [en ligne]. Disponible sur : <a href="http://www.arbres-remarquables.org/">http://www.arbres-remarquables.org/</a>
- ASSOCIATION A.R.B.R.E.S. Arbres Remarquables [en ligne]. Disponible sur: https://www.arbres.org/
- BAYARD. Concours L'arbre de l'année [en ligne]. Disponible sur : https://www.arbredelannee.com/
- CAUE 50. Observatoire des Arbres [en ligne]. Disponible sur : https://www.observatoiredesarbres.fr/
- CAUE 77. Arbres de Seine-et-Marne [en ligne]. Disponible sur : https://www.arbrecaue77.fr/
- CD DU BAS-RHIN. Les arbres remarquables [en ligne]. Disponible sur : <a href="https://www.bas-rhin.fr/habitat-environnement/les-arbres-remarquables/">https://www.bas-rhin.fr/habitat-environnement/les-arbres-remarquables/</a>
- CD DU HAUT-RHIN. Arbres remarquables du Haut-Rhin [en ligne]. Disponible sur :
   https://datalsace.eu/documents/env/app\_arbre68/MapSeries/index.html?appid=914d66c8da30406990a
   b1497559f2c1f
- CD DE LOZERE. Arbres Remarquables : le grand recensement [en ligne]. Disponible sur : http://lozere.fr/arbres-remarquables-le-grand-recensement.html
- CPIE DU ROUERGUE. Aveyron Environnement [en ligne]. Disponible sur : <a href="http://aveyron-environnement.com/">http://aveyron-environnement.com/</a>
- D'ALSACE ET D'AILLEURS. Les arbres remarquables [en ligne]. Disponible sur : https://www.dalsaceetdailleurs.com/2020/06/23/les-arbres-remarquables/
- LE PARISIEN SENSAGENT. Arbre remarquable [en ligne]. Disponible sur: http://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/Arbre%20remarquable/fr-fr/
- MCE DE BRETAGNE. Découvrir la nature [en ligne]. Disponible sur : <a href="https://www.mce-info.org/sinformer-agir/decouvrir-la-nature/">https://www.mce-info.org/sinformer-agir/decouvrir-la-nature/</a>
- MCE DE BRETAGNE. Le projet arbres remarquables de Bretagne [en ligne]. Disponible sur : https://arbresremarquablesbretagne.gogocarto.fr/
- MERISTEMES. Arbre remarquable [en ligne]. Disponible sur : <a href="https://meristemes.net/category/arbres-remarquables/">https://meristemes.net/category/arbres-remarquables/</a>
- METROPOLE ROUEN NORMANDIE. Arbres remarquables [en ligne]. Disponible sur : https://www.metropole-rouen-normandie.fr/arbres-remarquables
- PAH MENDE & LOT EN GEVAUDAN. Laissez-Vous conter Ses Arbres Remarquables [en ligne]. Disponible sur: https://fr.calameo.com/read/003701980f6115d312752
- PATRIMOINE ENVIRONNEMENT. Le réseau national au service des patrimoines et des paysages [en ligne].
   Disponible sur : <a href="http://www.patrimoine-environnement.fr/">http://www.patrimoine-environnement.fr/</a>
- PAYS PYRENEES MEDITERRANEE. Charte Forestière de Territoire [en ligne]. Disponible sur : <a href="https://www.payspyreneesmediterranee.org/thematiques/charte-forestiere-de-territoire/">https://www.payspyreneesmediterranee.org/thematiques/charte-forestiere-de-territoire/</a>
- PLANTE & CITE. Barème de l'arbre [en ligne]. Disponible sur : https://www.baremedelarbre.fr/
- PNR DES GRANDS CAUSSES. Parc Naturel Régional des Grands Causses Aveyron [en ligne]. Disponible sur: <a href="https://www.parc-grands-causses.fr/">https://www.parc-grands-causses.fr/</a>
- PNR DE LORRAINE. Arbres Remarquables Lorraine [en ligne]. Disponible sur : https://sites.google.com/site/arbresremarquableslorraine/
- VILLE DE CHARTRES. Arbres remarquables et insolites [en ligne]. Disponible sur : https://www.chartres.fr/fr/patrimoine-vert/arbres-remarquables/
- VILLE DE METZ. Le guide des arbres remarquables [en ligne] / Arbres remarquables et incontournables [en ligne]. Disponibles sur :
  - https://metz.fr/recherche/resultats.php?q=arbres%20remarquables#gsc.tab=0&gsc.q=arbres%20remarquables&gsc.page=1

# **BIBLIOGRAPHIE**

- Association A.R.B.R.E.S. (2019). Déclaration des droits de l'arbres. Colloque national, Assemblée Nationale, 05/04/2019, Paris (FRA), 1 p.
- Bonetto, F. (2013). Inventaire des arbres remarquables du territoire du Parc Naturel Régional de Lorraine: Rapport de stage. Pont-à-Mousson: PNR de Lorraine, 35 p.
- Bonnardot, A (1997). Inventaires des arbres remarquables de Seine-et-Marne : Fiche de recensement. Coulommiers : CAUE 77, 4 p.
- Bonnardot, A (1997). Inventaires des arbres remarquables de Seine-et-Marne : Notice explicative.
   Coulommiers : CAUE 77, 4 p.
- Bonnardot, A (2004). Inventaire, sauvegarde & mise en valeur des arbres remarquables.
   Coulommiers: CAUE 77, 4 p.
- Cerema (2018). Obligation Réelle Environnementale (ORE): fiches de synthèse. Paris: Ministère de la Transition Sociale et Solidaire, 21 p.
- CD Hauts-de-Seine (2017). Le guide juridique. Nanterre : CD Hauts-de-Seine, 24 p.
- Chevalier, H (2004). Les arbres remarquables du pays catalan. Perpignan : CD des Pyrénées-Orientales,
   17 p.
- CRPF Pays de la Loire (). L'arbre et le Droit. Saint-Herblain : CRPF Pays de la Loire, 14 p.
- Deux-Sèvres Nature Environnement (2019). Principaux outils réglementaires pour protéger des arbres remarquables. Niort : Deux-Sèvres Nature Environnement, 4 p.
- Diraison, A. (2003). Les droits de l'arbre : Aide-mémoire des textes juridiques. Paris : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 65 p.
- Fédération Patrimoine-Environnement (2018). Les outils juridiques et réglementaires de protection. Paris : Fédération Patrimoine-Environnement, 4 p.
- Jézégou, M. (2019). Mémento sur les réglementations pour la protection d'arbres remarquables en France. Saint Brieuc : CD des Côtes d'Armor, 6 p.
- Légifrance (2021). Code Civil. Paris : République Française, 682 p.
- Légifrance (2021). Code de l'Environnement. Paris : République Française, 2722 p.
- Légifrance (2021). Code de l'Urbanisme. Paris : République Française, 701 p.
- Légifrance (2021). Code du Patrimoine. Paris : République Française, 453 p.
- MCE Bretagne (2017). Des droits de l'arbres aux devoirs du propriétaire. Rennes : MCE Bretagne, 2 p.
- PNR des Grands Causses (2012). Préservation des arbres remarquables. Millau : PNR des Grands Causses, 10 p.
- Serrate, D. (2012). Inventaire des arbres remarquables de la partie Ouest du Parc Naturel Régional de Lorraine : Rapport final. Verdun : ONF de Lorraine, 24 p.
- Touzé, O. (2019). La protection juridique des Arbres Remarquables. Mémoire de recherche Master : Droit du patrimoine et des affaires culturelles. Rouen : UFR de Rouen, 133 p.

### **TABLE DES MATIERES**

INT	ΓRO	DUCT	TION	1
I.	D	ES GE	ENERALITES AUTOUR DES ARBRES REMARQUABLES	5
,	۷.	Un ai	rbre remarquable c'est quoi ?	5
	1.	. I	La définition5	5
	2.	. I	Les critères de remarquabilité6	õ
ı	В.	De qu	uelles protections peuvent bénéficier les arbres remarquables ?	)
	1.	. l	Les Codes législatifs10	)
	2.	. I	Les autres outils de protection12	2
II.	•••	. AUX	METHODES D'INVENTAIRES RENCONTREES	1
,	۷.	Comi	ment recenser les arbres remarquables ?14	1
	1.	. I	Les aides	5
	2.	. l	Les méthodes de recensement16	õ
	3.	. I	La validation des arbres remarquables17	7
ı	В.	Quel	s outils de valorisation existe-t-il pour les arbres remarquables ? 18	3
	1.	. l	La reconnaissance des arbres remarquables à l'échelle nationale19	)
	2.	. l	Les autres moyens de communication19	)
III.	•••	. JUSC	QU'AUX PROPOSITIONS POUR LE PAYS PYRENEES MEDITERRANEE 22	<u>&gt;</u>
,	۷.	Quel	territoire représente le Pays Pyrénées Méditerranée ?22	2
	1.	. ι	Un territoire forestier contrasté22	2
	2.	. (	Un contexte social liés à la forêt23	3
ı	В.	Quel	le méthode d'inventaire choisir au regard du territoire du Pays?24	1
	1.	. l	Le recensement25	5
	2.	. l	La validation des arbres remarquables27	7
(	С.	Comi	ment le Pays peut-il protéger et mettre en valeur ses arbres remarquables ? 29	9

	1.	La protection des arbres remarquables30
	2.	La mise en valeur des arbres remarquables
СО	NCLUSI	ON
WE	BOGRA	APHIE
BIB	LIOGRA	APHIE
TAI	BLE DES	S MATIERES
INT	ERCAL	AIRE DES ANNEXES
Þ	ANNEXE	N°1 : QUESTIONNAIRES D'ENTRETIEN
Þ	ANNEXE	N°2 : QUESTIONNAIRE A.R.B.R.E.S. XV
Þ	ANNEXE	N°3 : STRUCTURES ET SITES WEB RESSOURCESXVIII
		N°4: TABLEAU SYNTHETIQUE DES RECHERCHES INTERNET ET DES RETOURS
		N°5 : TABLEAU SYNTHETIQUE DES OUTILS DE PROTECTIONXXIII
A	ANNEXE	N°6 : PROPOSITION DE FICHE INVENTAIREXXV
A	ANNEXE	N°7 : PROPOSITION DE BASE DE DONNEESXXVIII
	NNEXE	N°8 · PROPOSITION DE PLANNING PROVISOIRE

### **INTERCALAIRE DES ANNEXES**

### **ANNEXE N 1 : QUESTIONNAIRES D'ENTRETIEN**

Questionnaire Association de Découverte du Patrimoine Paysager et Botanique

Questionnaire CAUE 77

Questionnaire CPIE du Rouergue

Questionnaire MCE Bretagne

Questionnaire PAH Mende & Lot en Gévaudan

Questionnaire PNR de Lorraine

ANNEXE N°2: QUESTIONNAIRE A.R.B.R.E.S.

**ANNEXE N°3: STRUCTURES ET SITES WEB RESSOURCES** 

ANNEXE N°4: TABLEAU SYNTHETIQUE DES RECHERCHES INTERNET ET DES RETOURS

**D'EXPERIENCE** 

ANNEXE N°5: TABLEAU SYNTHETIQUE DES OUTILS DE PROTECTION

ANNEXE N°6: PROPOSITION DE FICHE INVENTAIRE

ANNEXE N°7: PROPOSITION DE BASE DE DONNEES

**ANNEXE N°8: PROPOSITION DE PLANNING PROVISOIRE** 

## ANNEXE N°1 : QUESTIONNAIRES D'ENTRETIEN

Questionnaire d'entretien pour : **Association de Découverte du Patrimoine Paysager et Botanique de Haute-Vienne** 

Contact : Tél : **07.88.45.12.41** Mail : .....

Interlocuteur : Nom : POURET Prénom : Danielle Fonction : Présidente de l'association

Tél: 07.88.45.12.41 Mail: djppouret@gmail.com

### **GENERALITES SUR LE PROJET:**

Comment vous est venue l'idée de recenser les arbres sur votre territoire ? Et pourquoi ? Le Limousin est une région arborée => faire ressortir les arbres remarquables « Le recensement n'a de valeur que pour celui que ça intéresse »

Sur quel territoire avez-vous réalisé votre recensement ?

Sur le département de Haute-Vienne.

Quand a commencé votre projet ? Le recensement des arbres remarquables ?

Recensement réalisé en 1992.

Combien de temps a duré votre projet ? Le recensement des arbres remarquables ? Le recensement n'est jamais terminé.

Combien de personnes ont travaillé sur ce projet ? Préciser les missions des différents intervenants.

10 personnes de l'association s'occupent du recensement des arbres remarquables.

Avez-vous travaillé en partenariat avec d'autres structures ? Si oui, lesquelles ?

- A.R.B.R.E.S.: Conseils du professeur Robert Bourdu Pas de labellisation trop complexe.
- ONF / CRPF : Arboretum vérification des arbres
- Autre: Crédit Agricole / DREAL Limousin / France Nature Environnement

### **RECENSEMENT:**

Quelles méthodes de recensement avez-vous utilisé ? A préciser (prospections, critères d'évaluation, dépouillements...).

Concours « Opération Mathusalem » - Fiches inventaires avec critères (taille, intérêt historique, forme, rareté...).

Arbres remarquables visibles d'un chemin ou d'une route.

Tri des fiches recues (doublons).

Maintenant; prospection sur le terrain par les membres de l'association.

Qui a validé le choix des arbres remarquables ? Et comment ?

Contact du propriétaire et/ou de l'observateur de l'arbre pour les observer sur le terrain. Arbres remarquables = arbres qui ressortent du lot.

Combien d'arbres ont été recensés ?

Ш

### **VALORISATION:**

Avez-vous développé des actions de valorisation ? (Mise en place de panneaux explicatifs, organisation de conférences...). Si non, pourquoi ? Si oui, lesquelles ?

Conférences ouvertes au grand public ; fiches circuits des arbres remarquables pour le grand public ; promenade / balade organisées pour les adhérents.

Liste des arbres remarquables avec photo sur site internet (classés par espèces / par Pays).

Quelle est votre analyse face à l'intérêt du grand public vis-à-vis des arbres remarquables ? Au début du recensement, il y a un bel engouement.

### **PROTECTION:**

Quelles sont vos démarches de protection vis-à-vis de ces arbres remarquables ? Il n'y a pas de statut particulier.

Ce statut d'arbre remarquable a-t-il permis de préserver des arbres ? De la taille ? De l'abattage ?

Oui ; attirer l'attention sur les arbres permet aux propriétaires d'y porter attention.

### **BUDGET:**

Quel a été le budget dédié à la réalisation du projet de recensement ?

Avez-vous eu des subventions d'organismes partenaires?

Aides du Crédit Agricoles au début du recensement pour imprimer les fiches inventaires et les distribuées.

### AUTRE:

Quels sont pour vous les leviers, les freins et les points de vigilance ? Quels conseils pouvezvous nous donner ?

Il est compliqué de prospecter seul sur le terrain.

C'est bien de s'allier avec les professionnels du secteurs (ONF, CNPF...).

Le bouche à oreille est efficace.

Mettre une date butoir pour les retours de fiches inventaires.

Avez-vous des contacts et/ou des ressources utiles à nous partager ? DREAL Limousin / FNE Limousin

Questionnaire d'entretien pour : CAUE 77

Contact : Tél : **01.64.03.30.62** Mail : .....

Interlocuteur : Nom : BONNARDOT Prénom : Augustin Fonction : Chargé de mission

**Environnement** Tél : **01.64.03.30.62** Mail : .....

### **GENERALITES SUR LE PROJET:**

Comment vous est venue l'idée de recenser les arbres sur votre territoire ? Et pourquoi ? Volonté personnelle.

Sur quel territoire avez-vous réalisé votre recensement ?

Sur le département de Seine et Marne.

Quand a commencé votre projet ? Le recensement des arbres remarquables ? Recensement réalisé en 1997.

Combien de temps a duré votre projet ? Le recensement des arbres remarquables ? 3 à 4 mois pour le retour des fiches inventaires.

Combien de personnes ont travaillé sur ce projet ? Préciser les missions des différents intervenants.

Seulement Augustin BONNARDOT

Avez-vous travaillé en partenariat avec d'autres structures ? Si oui, lesquelles ?

- A.R.B.R.E.S.: M. BONNARDOT correspondant départemental de l'association.
- ONF / CRPF : + Associations environnementalistes + organismes forestiers... pour envoi des fiches inventaires.
- Autre : Département de Seine-et-Marne Financeur.

### **RECENSEMENT:**

Quelles méthodes de recensement avez-vous utilisé ? A préciser (prospections, critères d'évaluation, dépouillements...).

Fiches à remplir avec notice explicative et carte expliquant le projet

Fiches envoyées aux structures forestières et associations environnementales

⇒ Eviter les intrusions dans les propriétés privées

Tri des fiches reçues par critères (tailles, histoires, exotiques, formes...)
Première sélection des arbres identifiés par Augustin BONNARDOT

Qui a validé le choix des arbres remarquables ? Et comment ?

Comité de pilotage annuel (élus, représentants forestiers...)

Combien d'arbres ont été recensés ?

+ de 1000 fiches reçues – 200 arbres présentés au copil – 130 arbres remarquables

### **VALORISATION:**

Avez-vous développé des actions de valorisation ? (Mise en place de panneaux explicatifs, organisation de conférences...). Si non, pourquoi ? Si oui, lesquelles ?

Fiches arbres remarquables avec accord des propriétaires

Sentiers avec panneaux signalétiques (ils ont été dégradés)

Visites des arbres remarquables ; Livres ; Film (1997/1998)

Partenariat avec école supérieure de photographie pour exposition photo

Quelle est votre analyse face à l'intérêt du grand public vis-à-vis des arbres remarquables ? Les arbres sont fédérateurs ; ils rassemblent les chasseurs avec les associations écologiques).

### PROTECTION:

Quelles sont vos démarches de protection vis-à-vis de ces arbres remarquables ?

Conseils d'entretien et de mise en valeur des arbres pour les propriétaires.

Couche « arbre remarquable » sur les SIG du CD77 pour qu'ils soient pris en compte dans les projets d'aménagements.

Ce statut d'arbre remarquable a-t-il permis de préserver des arbres ? De la taille ? De l'abattage ?

Oui

### **BUDGET:**

Quel a été le budget dédié à la réalisation du projet de recensement ? **Doit voir avec le CD 77...** 

Avez-vous eu des subventions d'organismes partenaires ?

CD 77 = aide financière pour l'entretien des arbres - 30% pour les entretiens courants ; 90% pour les entretiens exceptionnels — plafond à 1500€ pour un arbre et à 3000€ pour plusieurs arbres.

### AUTRE:

Quels sont pour vous les leviers, les freins et les points de vigilance ? Quels conseils pouvezvous nous donner ?

Ils n'ont pas fait le choix d'un concours / participation citoyenne afin d'éviter des intrusions dans les propriétés privées (choix du CD77)

Les arbres fragiles n'ont pas été communiqués afin d'éviter d'éventuelles dégradations. Les sentiers signalétiques ne sont pas une bonne idée ; les panneaux ont été tagués et détériorés.

Ne pas sélectionner trop d'arbres pour conserver le caractère remarquable.

Changement d'élus donc il est important de relancer l'information « arbre remarquable »

Avez-vous des contacts et/ou des ressources utiles à nous partager ?

Se rapprocher des CAUE : CAUE 66 / CAUE de la Manche (Observatoire de l'arbre)

Questionnaire d'entretien pour : CPIE du Rouergue

Contact : Tél : 05.65.61.06.57 Mail : cpie-rouergue@wanadoo.fr

Interlocuteur : Nom : BORRUT Prénom : Agnès Fonction : Chargée d'études

Tél: 05.65.61.06.57 Mail: cpie-rouergue@wanadoo.fr

### **GENERALITES SUR LE PROJET:**

Comment vous est venue l'idée de recenser les arbres sur votre territoire ? Et pourquoi ? Une CC locale a commencé un inventaire qui a été repris par le CPIE du Rouergue.

Sur quel territoire avez-vous réalisé votre recensement ?

Sur le département de l'Aveyron

Quand a commencé votre projet ? Le recensement des arbres remarquables ? Le projet a commencé en 2008.

Combien de temps a duré votre projet ? Le recensement des arbres remarquables ? Projet de recensement : 1 à 2 ans - beaucoup de retours durant les 2-3 premières années

Combien de personnes ont travaillé sur ce projet ? Préciser les missions des différents intervenants.

3 personnes du CPIE pour la communication, le recensement et la valorisation

Avez-vous travaillé en partenariat avec d'autres structures ? Si oui, lesquelles ?

- A.R.B.R.E.S.: 2 arbres étaient labélisés avant le projet rapprochement au début pour conseilles mais labellisation trop complexe pour le peu de valorisation
- ONF / CRPF : + CAUE + DDT => dossiers d'expertises
- Autre: PNR des Grands Causses; recensement sur son territoire.

### **RECENSEMENT:**

Quelles méthodes de recensement avez-vous utilisé ? A préciser (prospections, critères d'évaluation, dépouillements...).

Dépliants avec explications du projet + fiche inventaire.

Communication : Dépliants et affiches dans la presse, les mairies, les pépinières, les magasins bio + diffusion par le CD 12.

Possibilité d'envoyer un mail avec photos ou indiquer un arbre par téléphone. Prospection de tous les arbres – base de données avec classement par critères

Maintenant: formulaire participatif uniquement sur internet et plus trop mis à jour

Qui a validé le choix des arbres remarquables ? Et comment ?

3 salariés du CPIE – 1 sur le Nord du Territoire et 2 sur la partie Sud Réactivité et observation de l'arbre avec l'observateur

Combien d'arbres ont été recensés ?

400 réponses reçues – une cinquantaine d'arbres retenus

### **VALORISATION:**

Avez-vous développé des actions de valorisation ? (Mise en place de panneaux explicatifs, organisation de conférences...). Si non, pourquoi ? Si oui, lesquelles ?

Emissions nature comme « Des Racines et des Ailes » les ont contactés pour utiliser les arbres comme supports.

Les 50 arbres retenus ont été photographiés par un photographe professionnel sur 3 saisons Panneaux des arbres remarquables traduits en braille - accessibles aux personnes en fauteuil. Calendrier perpétuel ; revue de presse ; exposition ; carte interactive avec sentiers de randonnées ; plaquettes.

Arbres à devenir remarquable => arbres plantés et mis en avant par les écoles du territoire.

Quelle est votre analyse face à l'intérêt du grand public vis-à-vis des arbres remarquables ? Bel engouement général - Beaucoup de questions (et encore aujourd'hui) sur la protection de l'arbre au sens juridique.

### PROTECTION:

Quelles sont vos démarches de protection vis-à-vis de ces arbres remarquables ?

Pas de protection particulière

Inscriptions de certains arbres au PLU en tant que patrimoine particulier

- ⇒ Assez complexe à l'époque du recensement
- ⇒ Peut-être plus facile

Ce statut d'arbre remarquable a-t-il permis de préserver des arbres ? De la taille ? De l'abattage ?

Oui ; mais contextes différents suivant les arbres (privés ou publics)

### **BUDGET:**

Quel a été le budget dédié à la réalisation du projet de recensement ?

Communication (21j) ≈ 10 000€ / Inventaire terrain (50j) ≈ 8 000€ / Opérations avec les scolaires ≈ 17 500€

Avez-vous eu des subventions d'organismes partenaires ?

Aides de l'Europe, de la Région et du Département

### AUTRE:

Quels sont pour vous les leviers, les freins et les points de vigilance ? Quels conseils pouvezvous nous donner ?

Les livres photos ou les cartes postales sont demandés par le grand public

Avez-vous des contacts et/ou des ressources utiles à nous partager?

Projet inspiré d'une étude réalisé par le CD 66

Questionnaire d'entretien pour : Maison de la Consommation et de l'Environnement

Contact : Tél : 02.99.30.35.50 Mail : .....

Interlocuteur: Nom: CHAPELIN Prénom: Julien Fonction: ......

Tél: 02.99.30.79.30 Mail: julien.chapelin@mce-info.org

### **GENERALITES SUR LE PROJET:**

Comment vous est venue l'idée de recenser les arbres sur votre territoire ? Et pourquoi ? Les arbres en général sont un patrimoine historique et culturel. Le recensement des arbres remarquables est une entrée pour sensibiliser à ces arbres. Structure coordinatrice du recensement

Sur quel territoire avez-vous réalisé votre recensement ?

Sur la région Bretagne (divisée dans chaque département)

Quand a commencé votre projet ? Le recensement des arbres remarquables ?

Le projet a commencé en 1986 mais ce recensement en Avril 2007

Combien de temps a duré votre projet ? Le recensement des arbres remarquables ? De 2009 à 2012 ; recensement « boosté » grâce au contrat « Nature » de la Région Bretagne.

Combien de personnes ont travaillé sur ce projet ? Préciser les missions des différents intervenants.

1 représentant des différentes structures porteuses du projet

Avez-vous travaillé en partenariat avec d'autres structures ? Si oui, lesquelles ?

- A.R.B.R.E.S.: Rapprochement directement à l'échelle local (labellisation)
- ONF / CRPF : Pour relever les données des arbres remarquables
- Autre : CPIE Forêt de Brocéliande en Morbihan (Morbihan) ; Bretagne Vivante (Finistère) ; VivArmor (Côte d'Armor) ; MCE (Ille et Villaine).

### **RECENSEMENT:**

Quelles méthodes de recensement avez-vous utilisé ? A préciser (prospections, critères d'évaluation, dépouillements...).

Inventaire participatif commun pour chaque département (fiches critères précis + ressenti personnel)

Etape 1 : Tous les arbres indiqués sont classés « Bel arbre »

Etape 2 : Commission départementale pour considérer le « Bel arbre » en « Arbre Remarquable »

Maintenant: Commission régionale – Arbres remarquables uniquement publics

Qui a validé le choix des arbres remarquables ? Et comment ?

Bénévoles ou salariés des structures de l'environnement, de la culture et du patrimoine. Comité d'homologation (passionnés et professionnels)

Combien d'arbres ont été recensés ?

### **VALORISATION:**

Avez-vous développé des actions de valorisation ? (Mise en place de panneaux explicatifs, organisation de conférences...). Si non, pourquoi ? Si oui, lesquelles ?

Carte interactive de la Bretagne

Kit pédagogique « Remarquons les arbres »

Livre « Arbres remarquables en Bretagne »

Sentiers de randonnées à mettre en place à l'échelle départementale

Quelle est votre analyse face à l'intérêt du grand public vis-à-vis des arbres remarquables ? Les gens sont sensibles aux arbres remarquables mais pas forcément demandeurs ; à nous de les y intéresser.

### PROTECTION:

Quelles sont vos démarches de protection vis-à-vis de ces arbres remarquables ?

PLU : Espace Boisé Classé / Bâtiment classé => Engagement moral avec le propriétaire

Ce statut d'arbre remarquable a-t-il permis de préserver des arbres ? De la taille ? De l'abattage ?

Oui

### **BUDGET:**

Quel a été le budget dédié à la réalisation du projet de recensement ? Région et départements - Contrat « Nature » => 200 000€ sur 3 ans (2009 à 2012)

Actuellement : 5 000€ du département d'Ille-et-Vilaine 2 500€ de la DREAL pour de l'Education à l'Environnement (à l'arbre).

Avez-vous eu des subventions d'organismes partenaires ?

Aide de la Région et du Département

### AUTRE:

Quels sont pour vous les leviers, les freins et les points de vigilance ? Quels conseils pouvezvous nous donner ?

Rester large au niveau des acteurs (rando, patrimoine, culture...) Les arbres remarquables sont une petite entrée pour préserver les arbres

Avez-vous des contacts et/ou des ressources utiles à nous partager ?

CAUE de la Réunion => Observatoire des arbres (suivi de l'arbre)

Questionnaire d	'entretier	n pour : <b>Pays d'Ar</b>	t et d'Histoire Mende & Lot en Gévaudan
Contact : Tél :		Mail	:
Interlocuteur : Nom :	LAFONT	Prénom : <b>Nelly</b>	Fonction : Chargé de mission patrimoine
Tél : <b>04.66.31.27.39</b>	Mail : <b>ne</b>	elly.lafont@pah-n	nende-et-lot.fr

### **GENERALITES SUR LE PROJET:**

Comment vous est venue l'idée de recenser les arbres sur votre territoire ? Et pourquoi ? Souhait de remettre à jour un ancien inventaire des arbres remarquables de Lozère réalisé par son père (ancien gestionnaire forestier) en 1998.

Sur quel territoire avez-vous réalisé votre recensement ?

Sur les 22 communes du territoire du Pays d'Art et d'Histoire Mende et Lot en Gévaudan. Certaines fiches inventaires d'arbres remarquables des communes voisines ont été reçues et traitées.

Quand a commencé votre projet ? Le recensement des arbres remarquables ? Dans les années 90 pour le premier inventaire et en 2015 pour le second.

Combien de temps a duré votre projet ? Le recensement des arbres remarquables ? 1 à 2 ans

Combien de personnes ont travaillé sur ce projet ? Préciser les missions des différents intervenants.

Pour le premier inventaire : Jean-Pierre LAFONT / Pour le second inventaire : Nelly LAFONT + aide bénévole du père.

Avez-vous travaillé en partenariat avec d'autres structures ? Si oui, lesquelles ?

- A.R.B.R.E.S.: Jean-Pierre LAFONT correspondant départemental de l'association
- ONF / CRPF : Après l'inventaire ; soutien technique pour ressortir les éléments de l'arbre (espèce, dimensions...)
- Autre : Département de la Lozère pour le premier recensement Parc National des Cévennes ; inventaire au sein du parc

### **RECENSEMENT:**

Quelles méthodes de recensement avez-vous utilisé ? A préciser (prospections, critères d'évaluation, dépouillements...).

Appels à participations aux particuliers / communes.

Communication dans la presse, auprès des communes, sur internet.

Après indication d'un arbre remarquable, prospection de l'arbre avec fiche inventaire faite sur le site.

Qui a validé le choix des arbres remarquables ? Et comment ?

Jean-Pierre Lafont directement sur site.

Combien d'arbres ont été recensés ?

23 arbres pour le premier inventaire / 40 arbres pour le second inventaire

### **VALORISATION:**

Avez-vous développé des actions de valorisation ? (Mise en place de panneaux explicatifs, organisation de conférences...). Si non, pourquoi ? Si oui, lesquelles ?

Exposition Arbre remarquable ; 1 labélisation « Arbre remarquable de France » supplémentaire ; mise en place de panneaux signalétiques pour les arbres remarquables ; élaborations de 5000 publications.

Quelle est votre analyse face à l'intérêt du grand public vis-à-vis des arbres remarquables ? Il y a un intérêt important des communes et des particuliers vis-à-vis des arbres remarquables

### PROTECTION:

Quelles sont vos démarches de protection vis-à-vis de ces arbres remarquables ? Il n'y a pas de protection directe pour les arbres – il faut les inscrire dans les PLU.

Ce statut d'arbre remarquable a-t-il permis de préserver des arbres ? De la taille ? De l'abattage ?

Oui parce qu'il parle à un public très large.

### **BUDGET:**

Quel a été le budget dédié à la réalisation du projet de recensement ?

5000€: Pour les publications et pour les panneaux signalétiques. Graphisme pris en charge par le Pays d'art et d'Histoire et 300€ à la charge de la commune.

Avez-vous eu des subventions d'organismes partenaires ?

Guide prit en charge par le CD48 pour le premier inventaire.

### AUTRE:

Quels sont pour vous les leviers, les freins et les points de vigilance ? Quels conseils pouvezvous nous donner ?

Enormément de retours de gens qui souhaitaient avoir un arbre remarquable chez eux. Important de valoriser les retours d'inventaires (investissements des habitats).

Avez-vous des contacts et/ou des ressources utiles à nous partager ?

Questionnaire d'entretien pour : Parc Naturel Régional de Lorraine Contact : Tél : **03.83.81.67.67** Mail : ..... Interlocuteur : Nom : PHILIPCZYK Prénom : Anne Fonction : Chargée de mission Paysages et Aménagements Tél: 06.73.04.45.26 Mail: anne.philipczyk@pnr-lorraine.com **GENERALITES SUR LE PROJET:** Comment vous est venue l'idée de recenser les arbres sur votre territoire ? Et pourquoi ? Le recensement a été plus orienté sur les arbres isolés que sur les arbres remarquables. Sur quel territoire avez-vous réalisé votre recensement ? Sur le territoire du Parc Naturel Régional de Lorraine Quand a commencé votre projet ? Le recensement des arbres remarquables ? Recensement réalisé en 2007. Combien de temps a duré votre projet ? Le recensement des arbres remarquables ? Le recensement a duré 1 à 2 ans Combien de personnes ont travaillé sur ce projet ? Préciser les missions des différents intervenants. 3 stagiaires se sont succédé + prestations ENS Avez-vous travaillé en partenariat avec d'autres structures ? Si oui, lesquelles ? A.R.B.R.E.S.: 1 représentant de l'association dans le comité de pilotage – pas de demande de labellisation ONF / CRPE : Pour valider les arbres sélectionnés ☐ Autre : RECENSEMENT: Quelles méthodes de recensement avez-vous utilisé? A préciser (prospections, critères d'évaluation, dépouillements...). Inventaire participatif – coupons renvoyés par les habitants PNR s'occuper des arbres hors forêt / l'ONF s'occuper des arbres en forêt. Mise en place d'un questionnaire participatif sur la remarquabilité de l'arbre (R1 : arbre remarquable à l'échelle national à R5 : arbre en devenir remarquable) Qui a validé le choix des arbres remarquables ? Et comment ? Un agent de l'ONF allait sur le site et validé l'arbre remarquable Combien d'arbres ont été recensés ?

39 arbres ont été retenues en tant qu'arbre remarquable

### **VALORISATION:**

Avez-vous développé des actions de valorisation ? (Mise en place de panneaux explicatifs, organisation de conférences...). Si non, pourquoi ? Si oui, lesquelles ?

Itinéraires de randonnées (Communauté de Commune du Val de Meuse)

Hiérarchiser les arbres remarquables pour retenir davantage d'arbres

Promotion touristique => Projet pas abouti

Quelle est votre analyse face à l'intérêt du grand public vis-à-vis des arbres remarquables ?

\_\_\_\_\_

### PROTECTION:

Quelles sont vos démarches de protection vis-à-vis de ces arbres remarquables ? Inscription de ces arbres dans les documents d'urbanismes -> Aménagement foncier

Déclaration d'utilité public

Convention avec le propriétaire

Obligation Réglementaire Environnementale (nouveau)

Arrêté naturaliste du Préfet

Ce statut d'arbre remarquable a-t-il permis de préserver des arbres ? De la taille ? De l'abattage ?

Oui ; il donne de la valeur à l'arbre

### **BUDGET:**

Quel a été le budget dédié à la réalisation du projet de recensement ?

Pas d'aide de la région Lorraine

Avez-vous eu des subventions d'organismes partenaires ?

\_\_\_\_\_

### **AUTRE:**

Quels sont pour vous les leviers, les freins et les points de vigilance ? Quels conseils pouvezvous nous donner ?

Avez-vous des contacts et/ou des ressources utiles à nous partager?

Base de Donnée - Bombina

## ANNEXE N°2 : QUESTIONNAIRE A.R.B.R.E.S.

### Questionnaire d'entretien association A.R.B.R.E.S

Visio conférence du 1 février 2021 :

**Georges Feterman**: Président de l'association (georges.feterman@sfr.fr) **Zénon Mézinski**: Correspondant A.R.B.R.E.S. des Pyrénées-Orientales

(zenon\_mez@yahoo.fr)

Quel est l'historique de l'association A.R.B.R.E.S ? L'origine de sa création ? Ses objectifs ?

L'association A.R.B.R.E.S. a été créée en 1994 pour mettre en avant les arbres remarquables et accompagner les différents projets de recensement des arbres remarquables. En 2000, l'association crée le label « Arbres Remarquables de France ».

C'est une association de bénévoles réunissant plus de 1000 adhérents et qui s'appuie sur un réseau de correspondant locaux.

Plus de 700 arbres labélisés.

Quels sont les critères pour labeliser un arbre ?

Voir site web de l'association A.R.B.R.E.S.

Ne pas oublier la dimension culturelle de l'arbre

Quel est le délai pour labéliser un arbre ?

Cela dépend des disponibilités des différentes parties.

Qui attribue le label ? Et comment ?

Le président de l'association Georges Feterman ou un autre membre de l'association. A l'occasion d'une manifestation de préférence.

Quel engagement/partenariat y a-t-il entre le propriétaire de l'arbre labélisé et l'association A.R.B.R.E.S ? (Engagement moral, engagement financier...)

Le label n'a pas de valeur juridique mais un valeur morale forte. Signature d'une convention tri parties entre l'association A.R.B.R.E.S., le propriétaire de l'arbre remarquable et la structure porteuse de projet.

Quels sont les moyens de protection que l'association met en place ?

Livret de conseil à l'entretien des arbres remarquables à destination des propriétaires.

Déclaration des Droits de l'Arbre

Comment connaitre la valeur patrimoniale d'un arbre remarquable ?

Outil VIE / BED du barèmedel'arbre.fr mais ce n'est pas top d'exprimer la valeur des arbres en euros.

Quels sont les moyens de valorisation que l'association met en place ?

Remise des labels « Arbre Remarquable de France » et « Ensemble arboré remarquable » Sorties découvertes ; Evénements ; Colloques ; Conférences ; Publications ; Films Magazine « La Feuille d'arbres » publiée tous les trimestres

Avez-vous connaissance de la plus-value qu'apporte un arbre labélisé à un territoire ?

Non mais la labélisation offre une belle visibilité au territoire.

Il réunit de nombreuses personnes comme le résultat d'un travail.

Quel accompagnement ou outils peut apporter l'association A.R.B.R.E.S pour le territoire ? Labélisation des arbres remarquables avec convention (réduire le nombre d'arbre remarquable susceptible d'être labélisé)

Communication dans la presse possible

Sous quelles conditions se passe ce partenariat?

Seulement une convention signée par les différentes parties

Y a-t-il eu des arbres du Pays Pyrénées Méditerranée présentés pour le label « Arbre Remarquable de France » ? Et pourquoi n'ont-ils pas été retenus ?

Non pas encore

Avez-vous des contacts, des ressources (données) ou des pistes de financements ?

CAUE 77 – Augustin Bonnardot Arbres et Paysages d'Autan 31 / 11 / 66 Soutient possible de la Région, du Département ou des Communes Utiliser les réseaux sociaux pour le recensement.

## ANNEXE N°3: STRUCTURES ET SITES WEB RESSOURCES

### STRUCTURES RESSOURCES

- Arbres et Paysages d'Autan www.arbresetpaysagesdautan.fr
- Association A.R.B.R.E.S. www.arbres.org
- Association de Découvert du Patrimoine Paysager et Botanique <u>www.arbres-</u> remarquables.org
- Aveyron Environnement <a href="http://aveyron-environnement.com">http://aveyron-environnement.com</a>
- CAUE 77 <u>www.arbrecaue77.fr</u>
- CAUE 50 www.caue50.fr
- CAUE 974 <u>www.caue974.com</u>
- Commune de Chartres www.chartres.fr
- Commune de Metz <a href="https://metz.fr">https://metz.fr</a>
- Département du Bas-Rhin www.bas-rhin.fr
- Département du Haut-Rhin <u>www.haut-rhin.fr</u>
- Grand Paris Seine Ouest <u>www.seineouest.fr/vos-activites/decouverte-du-territoire/curiosites/arbres-remarquables</u>
- Maison de la Consommation et de l'Environnement www.mce-info.org
- Métropole Rouen Normandie www.metropole-rouen-normandie.fr
- Pays d'Art et d'Histoire Mende & Lot en Gévaudan www.pah-mende-et-lot.fr
- PNR des Grands Causses <u>www.parc-grands-causses.fr</u>
- PNR de Lorraine <u>www.pnr-lorraine.com</u>
- SEPENES <u>www.sepenes.fr</u>

### SITES WEB RESSOURCES

- Arbres Patrimoines <u>www.arbre-patrimoine.fr</u>
- Association Méluzine <u>www.meluzine.com</u>
- Association EPI <a href="https://ethnobotanique-epi.org">https://ethnobotanique-epi.org</a>
- Barème de l'arbre <u>www.baremedelarbre.fr</u>
- Jolies lueurs <u>www.jolieslueurs.com</u>
- Krapo arboricole <a href="https://krapooarboricole.wordpress.com/">https://krapooarboricole.wordpress.com/</a>
- Les têtards arboricoles <a href="http://lestetardsarboricoles.fr">http://lestetardsarboricoles.fr</a>
- Monumental trees <u>www.monumentaltrees.com</u>
- Observatoire de l'Arbre <u>www.observatoiredesarbres.fr</u>
- Société Vaudoise de Sylviculture www.sylviculture.ch/fr-ch/foret/accueil.html

# ANNEXE N°4: TABLEAU SYNTHETIQUE DES RECHERCHES INTERNET ET DES RETOURS D'EXPERIENCE

### Synthèse des retours d'expérience

ORIGINE DU PROJET	<ul> <li>Sensibilisation aux arbres</li> <li>Volonté personnelle</li> <li>Alimentation de la CFT</li> <li>Entrée environnementale / patrimoniale</li> </ul>					
TERRITOIRE DU PROJET	<ul> <li>Commune</li> <li>Intercommunalité (Pays, PNR)</li> <li>Département</li> <li>Région</li> </ul>					
DUREE DE RECENSEMENT	o De 1 à 10 ans généralement 2-3 ans					
PARTENARIAT	<ul> <li>Association A.R.B.R.E.S.</li> <li>ONF</li> <li>CNPF</li> <li>Communes</li> <li>Office de Tourisme</li> <li>Clubs de randonnée</li> </ul>					
METHODE DE RECENSEMENT	<ul> <li>Concours</li> <li>Inventaire participatif</li> <li>Inventaire fait par une structure</li> </ul>					
VALIDATION DES ARBRES REMARQUABLES	Organisateur du recensement Commission départementale/régionale Professionnels (culture, patrimoine, environnement) Professionnel de l'environnement (ONF)					
PROTECTION DES ARBRES	<ul> <li>Inscription des arbres remarquables dans les PLU (Espaces Boisés Classés)</li> <li>Bâtiments classés</li> <li>Charte de l'Arbre</li> <li>Label « Arbre remarquable de France »</li> </ul>					
VALORISATION DES ARBRES	<ul> <li>Labels</li> <li>Carte interactive</li> <li>Livres (photos, guides, presse)</li> <li>Malles pédagogiques</li> <li>Sentiers de randonnée</li> <li>Expositions</li> <li>Conférences</li> <li>Films / Reportages</li> <li>Plaquettes / Affiches</li> <li>Calendriers perpétuels</li> <li>Panneaux d'informations</li> <li>Cartes postales / Cartes de vœux</li> <li>Actions avec les écoles</li> <li>Evènements festifs et culturels</li> </ul>					
SUBVENTIONS	<ul><li>Europe</li><li>Régions</li><li>Départements</li><li>Entreprises</li></ul>					

## ANNEXE N°5 : TABLEAU SYNTHETIQUE DES OUTILS DE PROTECTION

### Synthèse des retours d'expérience

CODE	ARTICLE(S)	EXPLICATIONS						
Cada Civil	Art. 533	Tout arbre planté appartient au propriétaire du lieu dans lequel il est enraciné						
Code Civil	Art. 670 à 673	Les droits et les devoirs du propriétaire et du voisin d'un arbre sont définis dans ces articles						
Code de l'Urbanisme	Art. L113-1	Les PLU peuvent intégrer les arbres remarquables dans un « Espace Boisé Classé »						
Code de l'Orbanisme	Art. L151-19 Art. L151-23	Les PLU peuvent intégrer les arbres remarquables en tant qu'« Eléments du Paysage »						
Code du Patrimoine	Art. L621-1 à L621-29	Les biens immeubles (comme les arbres remarquables) peuvent être classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques						
Code du Patrinonie	Art. L621-30	Les biens immeubles qui se trouvent aux abords d'un site classé ou inscrit peuvent être protégés						
	De nombreux articles	Les zones naturelles ou forestières et les trames vertes et bleues peuvent protéger indirectement les arbres remarquables						
Code de l'Environnement	Art. L. 132-3	Possibilité au propriétaire de conclure un contrat de protection environnementale qui oblige le propriétaire actuel et les propriétaires ultérieurs à protéger un bien immeuble						
	Les Chartes de l'Arbre	Elles précisent les objectifs de préservation, de gestion et de restauration des arbres.						
Autres outils	Nouveau projet de loi	Arbres et Groupes d'Arbres Protégés - AGAP Arbres et Groupes d'Arbres Protégés d'Intérêt National - AGAPIN Création d'un référent arbre à l'échelle des collectivités territoriales						
	Valeur Intégral Elaborée - VIE  Barème d'Evaluation des	Attribuer à l'arbre une valeur, exprimée en euros Evaluer les dégâts causés à un						
	Dégâts - BED	arbre, exprimés en euros						

## ANNEXE N°6: PROPOSITION DE FICHE INVENTAIRE





### RECENSEMENT DES ARBRES REMARQUABLES DU PAYS PYRENEES MEDITERRANEE

Qu'ils soient grands ou petits, gros ou fins, épineux ou feuillus, exotiques ou autochtones, tous les arbres possèdent des caractéristiques particulières qui les rendent uniques. Certains plus que d'autres et se différencient fortement de leurs semblables ; on les appelle « Les Arbres Remarquables ».

Vous avez connaissance d'un arbre qui ressort de ses semblables ? Vous partagez une histoire singulière avec un arbre ? Ou alors, vous souhaitez nous partager un arbre que vous aimez contempler ?

Faites nous le savoir rapidement en nous renvoyant cette fiche inventaire ou en vous rendant sur le site internet du Pays Pyrénées Méditerranée.

Fíche au verso à retourner complétée au Pays Pyrénées Méditerranée : Maison des Services Publics Boulevard Simon Batlle 66400 Céret

Tel: 04.68.87.43.24 Fax: 04.67.87.37.89

Ou à remplir sur le site internet du Pays: <u>www.payspyreneesmediterranee.org</u> Date butoir: (31 août 2021)

<u>L'ot</u>	servateur :							
NOI	M Prénom :							
Adr	esse postale :							
Adr	esse électronique :							
Télé	éphone :							
<u>La l</u>	ocalisation de l'arbre :							
Adr	esse postale à proximité de	e l'arl	ore :					
L'ar	bre se situe :	Ο	dans un domaine	:		public		privé
		О	dans un parc ou u	ın es	pace naturel			
		0	sur un parking ou			ée		
		0	dans un pré ou ui		•			
		0	au bord d'un cou					
		0	au bord d'une rou	ıte o	u d'un chemin			
		0	dans une haie					
		0	dans un bois ou u autre :					
1/00	aka k Paulaua aat .	_		•••••	•••••	••••••	•••••	•••••
Lac	cès à l'arbre est :	0	facile assez facile					
		0	difficile					
		O	difficile					
<u>L'ar</u>	<u>bre remarquable :</u>							
Esse	ence de l'arbre :							
L'ar	bre est remarquable :	0	pour son âge (ent	re	et	ans)		
	·		ses dimensions			•		
	hauteur (entre et	t	cm)		circonférence	du tronc* (.		cm)
		Ο	sa forme					
	arbre à tronc unique				arbre à	troncs		
	libre 🗆 ar	chite	cturée		autre:			
		О	son histoire					
	lié à une coutume (précise							
	lié à une légende (précise:							=
	lié à une pratique religieus							
	autre:		sa particularité bo					
		0	autres particulari					
			autres particulari	ics c	Acceptionnelies	••••••		••••••
Info	rmations complémentaire	<u>s :</u>						
		•••••					•••••	

### Joindre, si possible:

- une carte où sera indiquée par une croix rouge la localisation de l'arbre
- une ou plusieurs photos de l'arbre
- des documents sur l'histoire de l'arbre

## ANNEXE N°7 : PROPOSITION DE BASE DE DONNEES

### Proposition de base de données

			OBS	ERVATEUR			INFORMATIONS ARBRE													
	NOM										Estimation	Diamètre	Circonférence	Hauteur	r					
N° <b></b> ✓	Prénom 🔽	Adresse 💌	СР 🔽	Commune 💌	Téléphone 💌	Mail 💌	Essence 💌	Origine 🔽	Domaine 💌	Régénération 💌	âge 🔻	(cm) 🔻	(cm) <u>-</u>	(cm)	*					
								Exotique	Public	Naturelle										
								Autochtone	Privé	Privé Artificielle										

LOCALISATION ARBRE						CRITERE(S) REMARQUABILITE ARBRE						AUTRES INFORMATIONS					
Adresse	СР		Commune	Description	Coordonée	Coordonée							Auteur	Date		Auteur	
Arbre	Arbr	ore 🔽	Arbre 🔽	emplacement 💌	x 🔻	Y 🔽	Age 💌	Physique 💌	Biologique 💌	Esthétique 💌	Historique 💌	Autres 💌	relevé 🔽	relevé 💌	Photos 💌	photos 💌	Menaces 💌
								Circonférence	Adaptations	Morphologie	Histoire	Rareté			Oui		
								Hauteur	Physiologie	Physionomie	Croyances	Isolement			Non		
												Groupe					

## ANNEXE N°8: PROPOSITION DE PLANNING PROVISOIRE

### Planning du recensement des arbres remarquables

Etapes	Actions							Du	rée	)					
Ltapes	Actions	М	Α	М	J	J	Α	S	О	N	D	J	F	М	Α
1	Imprégnation du projet + réflexion sur les adaptations à apporter														
2	Commission recensement 1 (modalités du projet)														
3	Mise en place des fiches inventaires (papier et informatique)														
4	Distributions des fiches inventaires collectivités, commerces, site web)														
5	Traitements des fiches inventaires reçues (doublons)														
6	Prospection sur le terrain (avec observateur)														
7	Tri des arbres (remarquables ou non)														
8	Commission recensement 2 (validation « arbre remarquable »)														
9	Réflexion sur les outils de protection/entretient														
10	Commission recensement 3 (réflexion protection/entretient)														
11	Mise en place des outils de protection/entretient														
12	Réflexion sur les outils de valorisation														
13	Commission recensement 4 (réflexion mise en valeur)														
14	Mise en place des outils de valorisation														
15	JIF + labélisation des principaux arbres remarquables														